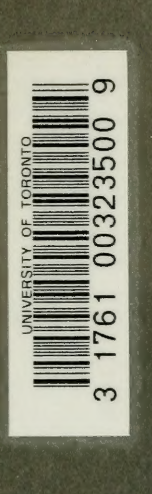

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00323500 9

UNIVERSITÉ DE PARIS. — FACULTÉ DE DROIT

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

SUR

LE KATANGA

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le Mardi 3 Juin 1913, à 4 heures 1/2

PAR

J. DUPONT

Président : M. Leseur, *Professeur.*
Suffragants MM. Perreau, *Professeur.*
Allix, *Professeur agrégé.*

PARIS
LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE
ANCIENNE ET MODERNE
Edouard DUCHEMIN
18, Rue Soufflot, 18
1913

THÈSE
POUR LE DOCTORAT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITÉ DE PARIS. — FACULTÉ DE DROIT

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

SUR

LE KATANGA

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le Mardi 3 Juin 1913, à 4 heures 1/2

PAR

J. DUPONT

Président : M. LESEUR, *Professeur.*

Suffragants { MM. PERREAU, *Professeur.*
ALLIX, *Professeur agrégé.*

PARIS
LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE
ANCIENNE ET MODERNE
Edouard DUCHEMIN
18, Rue Soufflot, 18
1913



ÉTUDE ÉCONOMIQUE SUR LE KATANGA

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS ET HISTORIQUE

Le nom de Katanga, à peu près inconnu en France, jouit en Belgique d'une grande popularité depuis un certain temps. Pour beaucoup de nos voisins du Nord, Katanga signifie Eldorado, terre promise ; on peut constater dans les diverses classes de la société belge un véritable engoûment pour cette partie de l'ancien Etat indépendant, comprise aujourd'hui dans la colonie du Congo.

Nous nous proposons, dans ce travail, d'examiner si le Katanga mérite la haute réputation qui lui est faite et les brillantes espérances que l'on a fondées sur lui ; nous donnerons dès l'abord quelques indications générales sur l'historique de cette province et sur sa géographie politique, physique, climatologique, etc... puis nous passerons tour à tour en revue son agriculture et son élevage, ses richesses minières et son industrie ; nous verrons ensuite comment particuliers et Gouvernements ont essayé de lui donner un développement économique heureux et rapide, soit par la constitution de grandes sociétés conces-

sionnaires, soit par l'ouverture de voies de communication fluviales et terrestres ; nous examinerons enfin quelle est, à l'heure actuelle, la situation de son commerce et, à cette question, nous rattacherons celle de l'immigration qui présente pour l'avenir économique du Katanga une importance vitale. Ajoutons que ce pays a suscité l'éclosion de nombreux ouvrages, brochures et articles parmi lesquels on peut citer en première ligne deux publications de l'Institut Solvay, *Le commerce belge au Katanga : influences belges et étrangères*, de M. G. De Leener, et *l'Agriculture au Katanga : possibilités et réalités*, de M. A. Hock, le livre de M. S. Rosenthal sur *Le développement économique du Katanga*, un ensemble de courtes études parues sous les auspices de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège et sous le titre général : *Le Katanga, province belge*, et enfin une esquisse rapide de l'*Histoire du Katanga* de M. Georges Gardet.

Outre la documentation abondante contenue dans ces volumes, il faut citer celle que l'on peut trouver dans les nombreuses publications officielles de l'Etat Indépendant du Congo et, depuis l'annexion, du gouvernement belge, les prospectus financiers de la Tanganyika et de diverses autres sociétés qui s'adonnent à l'exploitation du Katanga, tous les articles géologiques, géographiques, climatologiques, etc.... parus dans les revues citées à la fin de cette étude, et, de façon générale, les travaux relatifs à l'ensemble de la colonie du Congo.

Le Katanga forme la partie située au sud-est de la colonie belge du Congo ; il s'étend sur 46 millions d'hectares, c'est-à-dire sur une aire dix fois supérieure à celle de la Belgique et inférieure de peu à celle de la France. Il est borné au nord par le 5e degré de latitude sud, à l'ouest par une ligne légèrement brisée qui s'écarte peu du 24e degré de longitude est, au sud par une frontière très sinueuse qui est constituée par la ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze et qui le sépare de la Rhodésie britannique, et à l'est par le Lac Bangwelo, le Luapula qui déverse dans le Lac Moëro les eaux du Lac Bangwelo, par le Lac Moëro, par une ligne droite qui unit cette dernière étendue d'eau au Lac Tanganika, et enfin par ce lac. Jusqu'au Lac Tanganika, le Katanga conserve le contact avec la Rhodésie britannique, par contre ce lac le sépare de l'Afrique orientale allemande. Nous reviendrons sur cette question importante des frontières quand nous étudierons les voies d'accès au Katanga.

Si l'on ne tient pas compte des militaires et des commerçants portugais qui, partis de l'Angola, poussèrent peut-être jusqu'au Katanga, les premiers explorateurs qui foulèrent le sol de ce pays furent Burton et Speke qui, en 1857 et 1858, parvinrent au Lac Tanganika. De 1866 à 1873, Livingstone parcourut le territoire du Katanga, acquit la certitude de sa richesse en sables aurifères et en mines de cuivre, découvrit et suivit plusieurs des grandes rivières qui le sillonnent et qui font partie du Bassin du Congo, reconnut les Lacs Moero et Bangwelo et mourut sur les

rives de ce dernier, terrassé par la fatigue, la maladie et le climat. Les Anglais Cameron et Stanley, celui-là officier de marine et celui-ci journaliste, partis à sa rencontre, apportèrent également une contribution fort utile à la connaissance du Katanga. Cameron acquiert la certitude de la grande richesse minière du pays et se convainc de la présence de la houille, Stanley montre le premier que le Lualaba est bien la partie supérieure du cours du Congo et que l'eau coule sans intermittence du Lac Moero à l'Océan Atlantique.

C'est une mission allemande, la mission Bôhm-Reichard, envoyée par la section allemande de l'Association internationale africaine, qui pénétra la première au cœur du Kantanga (fin 1883). Les officiers portugais Capello et Ivens les suivent de près (1884), font de nouveaux itinéraires, découvrent de nouveaux gisements de cuivre et affirment que le Katanga est une colonie possible de peuplement : « Toute la région élevée (1.400 mètres d'alti-« tude), qui s'allonge entre le 25e degré et le 31e degré, « disent-ils, constitue l'un des pays les plus riches de « l'Afrique, tant au point de vue minéral qu'au point de « vue agricole. Il est hors de doute que l'Européen peut s'y « établir et vivre. » (1)

L'année 1885 est une date des plus importantes en ce qui concerne à la fois le Congo Belge et la province du Katanga. C'est en effet le point de départ officieux de la colo-

(1) V. *le Katanga, province belge*, p. 21.

nisation belge dans l'Afrique Equatoriale, c'est la date de la fondation de l'Etat indépendant par l'Association Internationale du Congo réunie à Berlin sous la présidence de Bismarck, c'est la date de la nomination de Léopold II comme Souverain du nouvel Etat, qui, d'ailleurs, ne devait pas lui survivre.

De 1885 à 1890, la situation du Katanga allait être assez peu stable. Les récits des voyageurs que nous avons cités avaient fait connaître aux Anglais la richesse de ce pays dont l'accès avait toujours été si difficile. Le Napoléon du Cap, Cecil Rhodes, prévit l'importance qu'allait prendre cette partie du nouvel Etat, et, comme elle n'était pas encore occupée par les émissaires du Roi-Souverain, il s'empressa d'y envoyer les siens et de poser des jalons en vue de la conquête ; mais Léopold II déjoua ses manœuvres et chargea en 1890 le lieutenant Le Marinel d'aller à Bunkeia forcer le chef Msira, auprès duquel intriguaient les envoyés de Cecil Rhodes, à planter le drapeau congolais (bleu étoile d'or).

C'est avec le lieutenant Le Marinel que débuta la période des explorations belges au Katanga. Nous n'avons pas l'intention d'énumérer ici les officiers, les savants et les commerçants qui, dans les dix dernières années du XIX[e] siècle, ont parcouru la province en tous sens, y ont fait des relevés et des prospections de toute nature, y ont cherché et définitivement établi des voies navigables assez nombreuses ; nous ne retracerons pas les succès obtenus peu à peu, nous ne détaillerons pas non plus les drames san-

glants qui marquèrent la conquête et les difficultés qui la retardèrent. Deux noms doivent toutefois être mentionnés: celui d'Alexandre Delcommune et celui du géologue Cornet, qui a d'ailleurs beaucoup écrit sur le Katanga. « Les « résultats scientifiques dus à Jules Cornet, disent MM. les « Commandants Le Marinel et René Dubreucq (1), consti- « tuent un effort décisif à l'étude des richesses minières « des régions parcourues. Avec une précision rigoureuse, « Cornet a pu fixer l'allure géologique générale du Ka- « tanga ; il a scientifiquement décrit les gisements de fer « et de cuivre qui se sont trouvés sur son itinéraire et a « prédit les surprises heureuses que procureraient des re- « cherches plus complètes. Le nom de Jules Cornet restera « intimement lié au développement économique du Ka- « tanga ».

Sur ces entrefaites, fut créée la Compagnie du Katanga, qui avait pour objet l'exploration de cette partie de l'Etat indépendant, au point de vue de la colonisation, de l'agriculture, de l'exploitation minière et du commerce, l'étude des voies de commuuication par terre et par eau et la constitution de toutes sortes d'entreprises qu'elle dirigerait elle-même ou qu'elle conficrait à des sociétés spéciales. Cette constitution résultait de la convention passée, le 12 mars 1891, entre l'Etat Indépendant et la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie (2). Cette Com-

(1) *Le Katanga, province belge*, pp. 28 et 29.

(2) On trouvera le texte de cette convention dans Rosenthal, 2e éd., pp. 139 et s.

pagnie fit les frais de plusieurs missions et expéditions et contribua dans une large mesure au développement économique et commercial du territoire dont la mise en valeur lui était concédée. Elle fut d'ailleurs sérieusement aidée par les missions et expéditions de l'Etat Indépendant et de l'Association Esclavagiste. En particulier, le lieutenant d'artillerie Charles Lemaire compléta l'œuvre de Le Marinel et de Delcommune (1890-1893) par les voyages qu'il fit en tous sens de 1898 à 1900 ; grâce à lui, on put établir une carte assez précise du pays, en atténuant les erreurs qui provenaient forcément de l'outillage insuffisant et de la marche rapide de ses prédécesseurs, ainsi que des attaques qu'ils avaient subies de la part des traitants arabes et des indigènes. Comme l'a très bien dit M. A. J. Wauters, Lemaire appartient « à ce groupe de coloniaux « belges qui, dès la première heure, s'emballèrent sur « l'idée coloniale et y mirent leur enthousiasme et leur vie « à la disposition du Roi, cohorte admirable de foi, de « courage et d'abnégation, à l'aide de laquelle de grandes « et nobles choses ont été réalisées ».

On se trouve bientôt en face de difficultés à peu près insurmontables qui résultaient de la Convention du 12 mars 1891 : ce contrat avait donné en pleine propriété à la Compagnie du Katanga le tiers de la superficie de cette province, mais il avait décidé que le partage aurait lieu à l' « américaine », c'est-à-dire sur le modèle d'un échiquier ; toute la surface du Katanga devait, en effet, être divisée en lots carrés de 6 minutes géographiques de côté,

un carré concédé étant enclavé entre deux carrés de l'Etat et ainsi de suite (1). On reconnut sans tarder que l'on s'était engagé là dans une aventure sans fin qui ne pouvait que compromettre l'avenir de la colonie ; il était à peu près impossible de délimiter les 3.000 ou 4.000 cases de l'échiquier en question, malgré la demande faite en ce sens par la Compagnie (2). Les deux parties en présence — Etat indépendant et Compagnie — comprirent vite qu'elles ne pouvaient rien tirer de l'arrangement de 1891, ou plutôt de l'enchevêtrement qu'il consacrait et elles passèrent une nouvelle convention, le 19 juin 1900, qui créait le Comité spécial du Katanga avec mission d'exploiter tout le domaine de l'Etat et de la Compagnie du Katanga, et d'en répartir les bénéfices et charges entre les deux contractants, jusqu'à concurrence de 2/3 pour le premier et de 1/3 pour le second. Ce Comité comprenait six membres, dont quatre nommés par l'Etat et deux choisis par la Compagnie (3.)

De 1900, date donc une nouvelle période qui va durer jusqu'au 15 novembre 1908, c'est-à-dire jusqu'à l'annexion de l'Etat indépendant par la Belgique. Sous la vigoureuse impulsion du Comité, le Major Weyns, le Commandant Tonneau et le Colonel Emile Wangermée vont

(1) Art. 10 de la Convention du 12 mars 1891.

(2) V. séance de la Chambre des Représentants du 15 décembre 1909. *Annales Parlementaires*, p. 341.

(3) Le texte de cette Convention se trouve dans Rosenthal, pp. 148 et 149.

créer de nombreux postes, organiser les transports fluviaux, améliorer certaines voies de communication, etc... La mise en valeur du sous-sol du Haut-Katanga est confiée à la Tanganyika Concessions Company Limited, société anglaise, qui jouait déjà un grand rôle en Rhodésie. La construction de voies ferrées se réalise avec une rapidité qu'il serait heureux de constater dans les colonies françaises, autres que l'Algérie et la Tunisie. Nous reprendrons plus loin toutes ces questions sous les rubriques appropriées.

C'est une loi du 18 octobre 1908 qui organise le Gouvernement de la colonie belge du Congo; l'article 22 de cette loi stipule que le pouvoir exécutif ne peut déléguer l'exercice de ses droits qu'aux personnes et aux corps constitués qui lui sont hiérarchiquement subordonnés, mais il ajoute que « la Délégation consentie par l'Etat indépendant au Co-« mité spécial du Katanga restera valable jusqu'au 1er jan-« vier 1912, à moins qu'un décret n'y mette fin à une « date antérieure ». De même que, de 1900 à 1908, le Katanga avait été soumis à un régime politique et administratif autre que le reste de l'Etat indépendant, de 1908 à 1912, il allait rester assujetti à des règles politiques et administratives différentes de celles qu'observait la généralité de la nouvelle Colonie.

Le Gouvernement belge n'attendit d'ailleurs pas jusqu'en 1912 : le décret du 22 mars 1910 retira au Comité ses attributions politiques et administratives à partir du 1er septembre suivant, ne lui laissant qu'un rôle purement

économique, et l'arrêté du 29 juillet 1910 donna au Colonel Emile Wangermée le grade de Vice-Gouverneur Général du Katanga, ce district continuant à être considéré comme pourvu d'une demi-autonomie par rapport au Congo. Sa résidence, d'abord fixée à Kambove, fut ensuite établie de façon définitive à Elisabethville, près de la frontière rhodésienne et de la mine « Etoile du Congo ».

Le Katanga ne possède qu'une demi-autonomie, avons-nous dit, puisque le Vice-Gouverneur Général est sous l'autorité du Gouverneur Général du Congo ; mais le haut fonctionnaire qui le dirige a le droit de correspondre directement avec le Ministre des Colonies et — ce qui est plus important — le pouvoir législatif dans la mesure où cette puissance est conférée au Gouverneur Général.

Comme lorsque le Comité spécial était à la tête du district, celui-ci est partagé en trois zones divisées en secteurs et subdivisées en postes. Les trois zones sont celles du Lomami, chef-lieu Kabinda, du Tanganika-Moëro, chef-lieu Kiambi, et du Haut-Luapula, chef-lieu Kambove.

Nous ne donnerons pas de détails sur l'organisation administrative et judiciaire de la Colonie ; observons toutefois que, s'il existe un Code civil (1) et un Code pénal

(1) Ce Code civil se divise en deux parties. L'une traite des contrats et obligations et l'autre des personnes et des rapports de famille. L'ouvrage sera complété par des dispositions relatives aux biens et aux successions. Les parties déjà parues ont été publiées par fragments ; on en trouve le texte dans un grand nombre de décrets. Il s'agit donc là d'un travail analogue au *Code Rural* ou au *Code du Travail* français.

applicables au Congo Belge, cette Colonie ne dispose pas encore d'un Code commercial. Les progrès rapides du commerce et de l'industrie au Congo et, plus particulièrement, au Katanga ne tarderont pas à rendre indispensable l'élaboration d'un travail de cette nature.

Les deux principaux impôts qui figurent au budget spécial du Katanga sont l'impôt personnel et la patente des trafiquants. Voici, à leur sujet, de courtes indications.

L'*impôt personnel*, sous forme actuelle, remonte au décret du 17 mars 1910. Il est basé : 1° sur la superficie des bâtiments ; 2° sur les employés, les ouvriers et les domestiques ; 3° sur les bateaux et les embarcations. Suivant les cas, l'impôt annuel sur les bâtiments s'élève à o fr. 35 ou à o fr. 25 par mètre carré. L'impôt dû à raison du nombre d'employés est, lui aussi, rigoureusement proportionnel. Il est de 30 francs par employé, de 20 francs par domestique non indigène, de 12 francs par ouvrier non indigène, de 10 francs par domestique indigène, de 5 francs par ouvrier indigène et de 1 franc par ouvrier agricole indigène. La troisième base est atteinte de la manière suivante : 20 francs, 10 francs ou 2 francs par tonneau de jauge selon les circonstances, ou même 2 francs seulement par embarcation s'il s'agit d'embarcations mues à la rame ou avec des pagaies, qu'elles puissent ou non naviguer à la voile. Certaines constructions sont exonérées de l'impôt ; d'autre part, les indigènes ne sont astreints à le verser que s'ils possèdent un établissement industriel ou commercial pour l'exploitation duquel ils ont à leur service au moins un employé ou un ouvrier. Toutefois, les indigènes

du sexe masculin, adultes et valides, exempts de l'impôt personnel, sont assujettis à un impôt indigène de 5 à 12 francs par tête, auquel s'ajoute un léger supplément s'ils pratiquent la polygamie.

La *patente des trafiquants* a été édictée par le décret du 22 mars 1910 qui la fixe par an à 500 fr. si le commerçant achète ou vend de l'ivoire, du caoutchouc ou du copal et à 200 francs dans le cas contraire. Pour le caoutchouc, il doit en outre acquitter le droit sur le permis de récolte, soit 250 francs, plus 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 par kilogramme de caoutchouc récolté, suivant qu'il provient d'arbres (ou de lianes) ou d'herbes, le droit de sortie (0 fr. 60 par kg) et, si le caoutchouc vient de terres domaniales, la taxe de replantation (0 fr. 40 ou 0 fr. 20 par kg.)

Au point de vue orographique, le Katanga constitue la partie en moyenne la plus élevée du Congo belge. La ligne de faîte Congo-Zambèze, qui sépare le Katanga de la Rhodésie, présente l'aspect d'une plaine sablonneuse de 1.400 à 1.500 m. d'altitude. Les sommets y sont rares et peu élevés. Le pic Musofi y atteint 1.640 m. près des sources du Lualaba ; le pic Ditemba ne dépasse pas 1.635 m. A l'est, le relief s'accentue un peu : au sud du lac Bangwelo, on constate en effet les cotes 1.700 et 1.850 aux monts Irumu et Muchinga.

Si maintenant nous considérons de façon générale le relief du Haut-Katanga, nous nous rendons compte de l'existence de trois dépressions, celle du Haut Lualaba au nord-ouest, celle de la Lufira au centre, et celle du Lua-

pula à l'est. Le Haut Lualaba est enserré entre deux chaînes parallèles, les monts Hakansson (1.100 m.) à gauche et les monts Bia (1.130 m.) à droite, granitiques toutes deux ; les monts Bia ne forment d'ailleurs qu'une partie du vaste relief montagneux qui est connu sous le nom de Mitumba et se prolonge vers le Tanganika sous des appellations diverses : Kijika Luelo (1.500 à 1.600 m.), Manika (1.400 m.), Kibara (1.000 à 1.800 m.), etc... Les monts Manika bordent la rive gauche de la Lufira et les monts Kibara se trouvent sur sa rive droite. De plus, la Lufira est séparée du Luapula par les terrasses du Kundelungu, couches de grès rouge qui atteignent 1.700 m. Ces divers chaînons constituent le massif du Katanga.

Le Katanga est bordé à l'est par une crevasse profonde, flanquée de deux chaînes parallèles où se trouve le lac Tanganika et se prolongeant au nord par dépression de lacs Kiva, Albert-Edouard et Albert. Sur le territoire du Katanga, le Tanganika est dominé par les monts du Marungu (1.100 m.) qui atteignent 1.790 m. et 1.802 m. aux pics du Rumbi et du Zawa, mais s'abaissent à moins de 1.000 m. pour laisser passer la Lukuga, déversoir du Tanganika. La chaîne se relève ensuite, mais ne présente plus de sommets importants que dans le district de la Province orientale, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Si nous étudions maintenant l'hydrographie du Katanga, cette province constitue le haut bassin du Congo. C'est à la frontière du Katanga et de la Rhodésie que prend

sa source, à 1.550 m. d'altitude, la Kuleshi qui, à 100 kilom. de sa source, a déjà une largeur de 25 à 30 m. ; elle ne tarde pas à traverser une série de chutes, puis à buter contre les monts Hakansson, s'élargit parfois et contourne des îles assez importantes, se rétrécit ensuite et franchit de nouveaux rapides ; elle reçoit enfin le Lualaba qui donne son nom au Congo jusqu'à Stanley Falls, bien loin au nord du Katanga. Le fleuve continue alors sa course vers le Nord, passe à travers de nouveaux défilés et arrive enfin dans une plaine basse, large et marécageuse où il forme son premier bief navigable et où il est bordé d'un grand nombre de petits lacs. La largeur moyenne est à ce moment de 500 m., la profondeur est suffisante et le courant est régulier. Bientôt, le Lualaba se grossit de la Lufira, du Luafula, qui double son importance, et enfin de la Lukuga, qui lui amène les eaux du lac Tanganika. La vallée se resserre alors à la hauteur de Kongolo ; le fleuve s'engage dans les Portes d'Enfer et s'y rétrécit à 50 m., puis traverse cinq groupes de rapides infranchissables ; il quitte alors le Katanga et, à nouveau navigable, il atteint à Nyangwe une largeur de 1.200 à 1.500 m. suivant la hauteur des eaux.

Le premier affluent du Congo — qui lui donne son nom pendant la plus grande partie de son cours supérieur — est le Lualaba. Né à 1.530 m., il a un trajet assez accidenté à travers un pays rocheux, pauvre et peu habité ; en 70 kilom. son altitude s'abaisse de 450 m.; il est tout à fait impropre à la navigation.

La Lufira s'engage aussi dans de nombreux rapides, mais la contrée qu'elle arrose a une flore et une faune très riches. Elle rejoint le Lualaba au lac Kisale.

Le Luapula naît dans la Rhodésie sous le nom de Tschambezi. Certains géographes voient en lui le cours supérieur du Congo, mais telle n'est pas l'opinion de la plupart des auteurs belges qui, avec M. Goffart, attribuent cette qualité à la Kuleshi (1). Le Tschambezi a sa source près du lac Tanganika, puis se dirige vers le sud et se déverse dans le lac Bangwelo, près duquel mourut Livingstone. A sa sortie il prend le nom de Luapula, traverse les marais de Bembe, va d'abord vers le sud, puis vers l'ouest et enfin vers le nord ; son cours est parsemé de rapides jusqu'au village de Kasengo ; il atteint le lac Moëro un peu plus loin ; du lac Bangwelo au lac Moëro, nous l'avons vu, il forme la frontière anglo-belge. Du lac Moëro au Lualaba, le Luapula traverse tour à tour des marécages et des montagnes ; il est constitué d'une suite d'engorgements et d'expansions (ou pools) dont certains ont une largeur qui n'est pas inférieure à 2 kms.

La Lukuga sert de déversoir au lac Tanganika, de beaucoup le plus important des lacs congolais et par sa superficie (35.120 kmq) (2) et par sa profondeur (650 m.). Très allongé, il a de 80 à 30 kms de largeur et une longueur de 640 kms. Sa berge orientale est allemande, sa berge méri-

(1) *Le Congo physique, politique et économique*, 2e éd., pp. 41-42.

(2) Le lac Moëro a 5.230 kilomètres carrés et le lac Bangwelo environ 5.000 kilomètres carrés.

dionale anglaise et sa berge occidentale belge (province du Katanga et province orientale). Son niveau actuel est de 850 m. ; ses abords sont très fertiles et, surtout du côté belge, fort accidentés, souvent à pic. La Lukuga en sort au sud d'Albertville (Katanga) et se dirige à l'ouest vers le Lualaba ; dans la gorge de Mitwanzi, elle est dominée par des masses rocheuses de plus de 300 m. de hauteur et obstruée par de grandes chutes ; elle s'élargit ensuite, mais son débit, assez faible, n'atteint que 30 mètres par seconde pendant la saison sèche.

En ce qui concerne le climat, le Katanga étant situé dans l'hémisphère austral, la température y est d'autant moins chaude que l'on avance vers le sud ; au surplus, la partie méridionale du Katanga est en moyenne plus élevée que la partie septentrionale, le Lualaba et ses principaux affluents coulant en général vers le nord. De la situation du Katanga par rapport à l'Equateur, il résulte aussi que la saison chaude et la saison froide y correspondent respectivement à la saison froide et à la saison chaude de la France métropolitaine. Les deux saisons durent environ 6 mois ; elles présentent une assez grande régularité ; la saison froide est sèche, la saison chaude est celle des grandes chutes de pluie. Dans le Bas-Katanga, la température est un peu élevée pour les Européens, mais dans le Haut-Katanga, elle est trop basse pour les nègres ; elle s'y élève à 30° centigrade vers le milieu du jour et à 18° et 15° la nuit, au cours de la saison chaude.

La salubrité d'un pays peut être déplorable alors que le

climat y est tempéré. Tel n'est pas le cas du Haut-Katanga. Certes on ne saurait trop recommander aux Belges et Anglais qui y habitent ou se disposent à y aller, de prendre de rigoureuses mesures d'hygiène, de ne pas d'adonner à l'alcool, plus nocif encore en Afrique qu'en Europe (1) ; on ne saurait trop approuver le Gouvernement de la colonie de procéder au desséchement des marais, si nombreux dans les parties argileuses du pays ; mais, en général, on ne peut pas dire que la salubrité du Haut-Katanga soit inférieure à celle de la France ou de la Belgique.

La fièvre paludéenne existe bien dans le Haut-Katanga, mais, d'ordinaire, elle y est assez peu grave et beaucoup d'immigrés ne lui paient pas de tribut. La quinine est d'ailleurs un excellent préventif. Quant à la maladie du sommeil, si fréquente dans l'Afrique Equatoriale, elle n'existe pour ainsi dire pas dans le Haut-Katanga, car la mouche tsé-tsé qui la transmet ne s'y rencontre guère ; en tous cas, elle ne dépasse jamais 1.200 m. d'altitude, c'est-à-dire qu'elle ne pénètre pas dans le district du cuivre qui environne Elisabethville (2). Dans les endroits qu'elle fréquente, un vêtement approprié permet d'ailleurs de se soustraire à ses piqûres. Quant à la dysenterie et à la fièvre typhoïde, elles ne présentent pas plus de dangers dans le Haut-Katanga qu'en Europe occidentale. L'acclimatation

(1) Le décret du 16 juillet 1890 prohibe l'absinthe de façon absolue et les autres boissons alcooliques dans une très large mesure.

(2) La tsé-tsé du bétail y pénètre toutefois, mais elle ne pique pas l'homme, semble-t-il.

des blancs ne rencontre donc pas de difficultés, dans le Haut-Katanga tout au moins. Ils pourront y remplir les fonctions de surveillant, soit des travaux agricoles, soit des travaux miniers ; ou y conduire des entreprises industrielles et commerciales, avec beaucoup plus de facilité que dans le reste du bassin du Congo. Elisabethville, Kambove, Ruwe deviendront sans tarder des villes à population blanche nombreuse. Le Belge et, en général, l'Européen, devra toutefois éviter d'arriver au Katanga au moment des grandes pluies, c'est-à-dire de la saison humide et chaude. Il aura le temps, en arrivant pendant les mois de sécheresse, de se familiariser avec les conditions locales et de prendre ses dispositions en vue de la période relativement difficile. Nous terminerons cette courte étude du Katanga au double point de vue du climat et de la salubrité par ces paroles du docteur Ch. Firket : « Quelques semaines de séjour donneront au nouveau venu une expérience pratique mieux en rapport avec les conditions personnelles de sa profession, de son poste. L'essentiel est qu'il soit bien convaincu de cette idée que la propreté, la sobriété, la modération, la fermeté du caractère sont, pour la santé, plus importantes que le climat. Au Katanga, le climat est bon, mais en tout pays, dit le proverbe, il y a une lieue de mauvais chemin ; il y a certains dangers à éviter si l'on veut défendre sa santé et conserver son énergie, et dans cette lutte pour la santé, comme dans toutes les luttes de la vie, *ce sont les forces morales qui triomphent* » (1).

(1) *Le Katanga, province belge*, p. 30.

CHAPITRE II

L'ÉLEVAGE ET L'AGRICULTURE

L'industrie pastorale et agricole d'un pays dépend de nombreux facteurs parmi lesquels il faut citer en première ligne le climat, le sol et le régime agraire.

Nous venons de donner, à la fin du chapitre I[er], des indications sommaires sur le climat du Katanga. Il est indispensable de les détailler ici quelque peu, dans la mesure où elles nous permettront de nous former une opinion sur les possibilités agricoles de ce pays.

Les facteurs prépondérants du climat du Katanga sont la température, l'humidité, les vents et l'altitude. Autant que possible, nous nous bornerons au Haut-Katanga, car les observations dont on dispose pour le Katanga septentrional sont actuellement tout à fait insuffisantes.

Comme nous l'avons vu, la température maximum est de beaucoup inférieure à celle de la région côtière située à la même latitude. Les écarts sont quelquefois assez élevés et peuvent atteindre 25° le même jour ; de juin à août les gelées se font même sentir à certains endroits. Les minima thermométriques font obstacle à beaucoup de

cultures tropicales, parmi lesquelles nous mentionnerons le vanillier, le cocotier, le cacaoyer, l'hévée (1), l'éléaïs (2), le kolatier, etc... ou les rendent trop dispendieuses, ou empêchent de faire deux récoltes annuelles (maïs et sorgho) ou retardent exagérément la maturité (manioc). La chaleur humide de l'été est défavorable aux céréales des régions tempérées (froment, orge, etc...) et leur culture d'hiver ne peut se faire que sous certaines conditions.

Les chiffres suivants nous donnent quelques renseignements sur la température du Haut-Katanga : ils ont été recueillis à la mine de cuivre « Etoile du Congo » pendant l'année 1910, de janvier à décembre :

	DEGRÉS CENTIGRADES
Température moyenne de l'année	19.0
Moyenne des minima mensuels	11.5
Moyenne des maxima mensuels	26.5
Minimum annuel (juillet)	4.0
Maximum annuel (octobre)	30.7
Nombre de mois sans pluie (mai, juillet, août)	3
Jours de pluie	127
Quantité d'eau tombée, en millimètres	2.035.2

Les pluies tombées pendant six mois consécutifs donnent un nombre de jours égal à 7 (mai-octobre y compris) et pendant 5 mois (mai-septembre y compris) la hauteur ne fut que de 5 millimètres 6/10. La saison sèche

(1) Arbre à caoutchouc.

(2) Plante qui fournit l'huile de palme.

est donc facile à distinguer de la saison pluvieuse, comme dans tout le bassin du Congo. Les pluies sont torrentielles et souvent orageuses. Il en résulte des crues énormes et des inondations considérables, qui rendent les transports et communications très difficiles pendant trois mois ; elles arrêtent l'industrie du bâtiment et retardent la mise en valeur du sol. La longue durée de la saison sèche exerce d'ailleurs, de son côté, une influence défavorable sur la culture.

Quant aux vents, ils sont secs et froids, venant du sud-est depuis la fin des pluies jusqu'à leur retour ; pendant la saison humide, ils viennent du nord-nord-ouest et sont parfois d'une très grande violence.

La saison froide et sèche est très propice au colon européen ; mais, dans la saison humide, il lui est difficile de se livrer en personne au travail de la terre, et précisément c'est à ce moment qu'il faut procéder aux semailles, aux soins d'entretien, etc... Aussi est-il préférable pour lui de n'avoir que des fonctions de surveillance et d'éducation agricole des indigènes qui cultiveront sous ses ordres.

Au point de vue du sol, les rochès du Haut-Katanga sont toutes recouvertes des produits de la décomposition des assises anciennes. Les couches superficielles qui en résultent sont divisées de la façon suivante par M. Hock (1) qui s'est inspiré des recherches faites par MM. Cornet et Studt : 1° les sols sédentaires, produits de l'altération sur

(1) *L'agriculture au Katanga*, p. 54.

place ; 2° les sols formés par l'entraînement dans les vallées des débris des roches des flancs et des coteaux (sols colluviaux) ; 3° les sols d'alluvion proprement dits. En ce qui concerne leur couleur, les terres sont jaunes et rouges, ou noires, ou grises, ou enfin blanches. Les sols rouges et jaunes doivent leur teinte à la présence de l'oxyde de fer hydraté : ce sont les meilleurs au point de vue du rendement et les plus faciles à travailler. La couleur noire est due à l'humus, ou, rarement, à l'argile chargée de carbonate de chaux ; on l'observe surtout dans les terrains alluviaux et marécageux, au fond des vallées ; la fertilité de ce genre de sol est considérable, mais il est peu abondant dans le Katanga méridional et il y a été accaparé par les indigènes, conscients de sa qualité ; toutefois, les terrains noirs tourbeux sont impropres à la culture, à moins d'avoir subi de grands travaux d'assainissement. Les sols gris sont de qualité inférieure aux sols rouges, leur teinte est due en partie à des matières charbonneuses provenant de la combustion des herbes ; les régions où on les trouve sont inhabitées ; quelques essais de culture en ont en effet prouvé la stérilité ; on peut tout au plus les pâturer pendant quelques semaines. Quant aux sols blancs, leur nature sablonneuse leur confère également une qualité très médiocre.

En ce qui concerne la composition chimique des sols du Katanga, ils sont en général pourvus en acide phosphorique, comme tous les sols sud-africains (Rhodésie et Transvaal), et très pauvres en potasse et en chaux. A

l'exception des terres noires et humides, le sol du Katanga contient peu d'humus et, en conséquence, d'azote, par suite soit de son excès de compacité, soit de son manque de cohésion. « On peut dire, observe M. Hock, qu'à l'excep-
« tion des terres d'alluvion des larges vallées occupées par
« les indigènes et fertilisées dans des crues annuelles,
« telles que celles de la Dikuluwe à N'Guba, de la Lufira
« près de Tupisia, de la Bunkeia au village du même
« nom, cultivées depuis de longues années, parfois sans
« emploi de la jachère (Tupisia, N'Guba) *les sols du Sud-*
« *Katanga sont en général, de par leur origine et leur*
« *mode de transformation, sous les influences climaté-*
« *riques, d'une composition pauvre et d'une fertilité très*
« *médiocre.* » (1).

La question se pose donc de savoir si, par un travail raisonné du sol et par un assolement rationnel, le fermier blanc pourra, sans recourir aux engrais, retarder ou empêcher l'épuisement du sol au Katanga. Ce que l'on a surtout préconisé dans ce pays, comme dans tous ceux où il y a deux saisons bien tranchées, l'une sèche et l'autre pluvieuse, c'est l'emploi du *dry-farming*, qui permet, on le sait, d'emmagasiner et de conserver l'humidité. Par malheur,on a constaté aux Etats-Unis et au Transvaal que le *dry-farming*, augmentant le rendement des récoltes par suite des prélèvements actifs qu'il fait sur la masse des éléments nutritifs, épuise le sol avec une assez grande rapidité. Il nécessite donc l'utilisation d'engrais naturels

(1) *L'agriculture au Katanga*, p. 76.

ou artificiels. Quant à la rotation des cultures, l'expérience rhodésienne a démontré que, si l'on ne recourt pas en même temps à des compléments fertilisants, elle appauvrit le sol elle aussi.

Les engrais naturels sont cependant en quantité bien insuffisante au Katanga ; le gros bétail n'existe guère, les mules et les ânes y sont peu nombreux ; le fumier des chèvres et de la volaille sert seulement aux entreprises de maraîchage ; mais l'agriculteur de la Colonie a à sa disposition la cendre des végétaux, résultant surtout de la combustion des débris des forêts défrichées. Il y a là un fertilisant qui ne coûte pour ainsi dire rien et que l'on peut enfouir à une bonne profondeur avec des instruments primitifs. Quant aux engrais chimiques ou autres venant de l'étranger, le coût du transport en prohibe absolument l'importation.

Si l'on veut caractériser d'un mot la végétation naturelle du Haut-Katanga, on peut dire qu'en principe elle est constituée par une immense forêt qui recule chaque année devant la steppe envahissante. L'homme défriche d'ailleurs beaucoup, soit en mettant le feu aux herbes, soit afin de consommer le bois pour le chauffage, les mines, la menuiserie et la consommation du charbon de bois, soit en établissant des plantations. Les environs d'Elisabethville commencent à se dénuder. En outre, on a pris l'habitude d'enlever des plaques d'écorce pour fabriquer des cordes, des tissus grossiers, des paniers à grains, des récipients à eau, etc..., et même d'abattre les arbres

pour se procurer du miel. Toutes ces raisons aident à l'extension de la steppe au détriment de la forêt.

Le défrichement des forêts pour l'établissement de plantations se fait soit par l'incendie, soit par des moyens plus perfectionnés. Le premier procédé revient à 650-750 francs par hectare aux environs d'Elisabethville, le nègre étant payé de 2 fr. 50 à 4 fr. et l'entrepreneur 25 fr. 50 par jour. Ce salaire des indigènes paraît très élevé, mais il est nécessité par la rareté de la main-d'œuvre. On peut toutefois réduire le coût total de l'opération à 500 francs. L'usage des machines à essoucher n'est pas répandu ; il permettrait pourtant de réaliser d'importantes économies ; le département de l'agriculture du Katanga vient d'ailleurs d'acheter une puissante machine à vapeur, pour environ 40.000 francs, mais elle ne pourra guère servir que du 15 avril au 15 décembre à cause de l'humidité du sol pendant le reste de l'année. Elle est susceptible de déboiser 50 hectares par an, à 380 francs en moyenne par hectare, mais il faut compter en plus le nivellement des termitières et la fermeture des larges excavations laissées par les souches.

« Le nivellement des termitières du Sud-Katanga, nous « dit M. Hock, est très onéreux par suite de leur volume « et du temps nécessité par l'épandage de la terre. Le « rasement de certaines d'entre elles a coûté plusieurs « centaines de francs, lors du percement des avenues « d'Elisabethville. La dynamite n'a pas un grand effet « dans la terre de termitières. La destruction des termites

« s'impose dans tous les sols du Katanga et on devrait « employer les fumigations d'acide cyanhydrique pour « s'en débarrasser. Un appareil très simple est usité pour « cet usage au Transvaal et au Natal » (1).

Voyons maintenant quelles sont les cultures susceptibles de donner au Katanga des résultats rémunérateurs.

Le maïs et le sorgho, bases de l'alimentation des indigènes de la Rhodésie et du Haut-Katanga, y sont cultivés depuis longtemps, mais d'après des procédés tout à fait rudimentaires. Semé d'après ces méthodes, le maïs donne un rendement de 1.000 kgs à l'hectare, mais les planteurs blancs de la Rhodésie obtiennent de 1.300 à 1.800 kgs sans fumure, et jusqu'à 5.000 kgs avec fumure. Les antilopes, les sauterelles et surtout les termites sont ses plus redoutables ennemis ; aussi les cultivateurs noirs leur font-ils une guerre acharnée. Le sorgho est plus cultivé que le maïs, il demande pourtant une température un peu plus chaude ; son rendement oscille entre 1.100 et 1.200 kgs, mais la culture européenne, même sans engrais, augmentera ce chiffre de beaucoup ; il a, lui aussi, de nombreux ennemis, surtout les oiseaux granivores ; il est enfin sujet à une carie, qui lui est particulière, mais que des recherches scientifiques permettront sans doute d'éviter.

Les noirs cultivent peu le riz, mais apprécient cette céréale si nutritive. Le sol qui lui est approprié — alluvions fertiles, inondés ou inondables, mais faciles à draî-

(1) *L'agriculture au Katanga*, p. 113.

ner — se rencontre assez peu au Katanga. Là où il existe, des essais satisfaisants ont pu être tentés, à Chilongo, par exemple. Quoi qu'il en soit, la culture du maïs et du sorgho paraît devoir être plus rémunératrice que celle du riz.

La patate douce donne facilement de 3.000 à 10.000 kgs à l'hectare et sa production indigène est très élevée. Le manioc, qui réussit fort bien dans le Bas-Katanga, n'a qu'un faible rendement dans la région du cuivre, en raison des rigueurs de la température ; il est de culture aisée, fort utile comme plante de rotation, mais il épuise très vite le sol.

L'arachide, qui enrichit le sol en nitrates, a au Katanga un produit de 1.000 à 1.100 kgs par hectare ; sa culture pourra prendre une grande extension, quand l'agglomération de la population dans la région minière sera assez forte pour permettre l'installation de fabriques de savon aux environs d'Elisabethville, de Kambove, etc .... Les indigènes cultivent d'ailleurs d'autres plantes à huile, telles que le sésame et le ricin ; quant à l'élaïs ou palmier à l'huile, on ne le trouve guère que dans le Bas-Katanga ou, tout au moins, au nord de Bukama.

Le cotonnier est la plante indigène dont la culture économique a été la plus discutée depuis quelques années. On le rencontre dans tous les villages du Sud-Katanga ; il y est très vivace, mais de qualité tout à fait inférieure. Or, sa qualité et sa proximité des ports peuvent seuls rendre sa culture rémunératrice, à moins que le marché indigène n'ait une grande capacité d'absorption, ce qui

pourra être le cas si la réalité répond aux espérances fondées sur la richesse minière du Katanga. D'autre part, la cueillette du coton exige une main-d'œuvre abondante dont on ne dispose pas en ce moment. Il faut enfin que les tarifs belge et rhodésien de chemins de fer soient moins excessifs pour les produits agricoles, si l'on veut que la culture cotonnière se fasse sur une base large et rationnelle dans le Haut et le Bas-Katanga. La période des essais est d'ailleurs à peine commencée. Comme le disent MM. Puck Chaudoir et J.-L. Frateur, « il serait désirable de « voir le gouvernement organiser sans tarder des essais « de plantation de ce produit, de façon à ce que les fer- « miers soient renseignés sur la possibilité de la culture « au Katanga » (1).

Enfin, parmi les plantes cultivées par les noirs du Katanga, il ne faut pas oublier le tabac qu'ils apprécient beaucoup, dont la qualité est excellente et dont la culture promet d'être rémunératrice.

Laissons de côté les autres végétaux de moindre importance et arrivons-en aux plantes que ne connaissaient pas les indigènes avant l'occupation belge. Parmi elles, le froment mérite d'être mis en première ligne. Les essais faits à Kapiri et à Sarabinda ont donné des résultats fort satisfaisants ; au surplus, les expériences tentées en Rhodésie étaient tout à fait encourageantes. L'avoine d'Algérie donne des rendements élevés et il est à peu près cer-

(1) *Le Katanga, province belge*, p. 67.

tain que diverses espèces de seigle se comporteront de même. Quant à l'orge, l'établissement projeté de brasseries dans la zone du cuivre aura pour effet certain son introduction au Katanga dont le sol et le climat paraissent lui convenir parfaitement.

Pour la pomme de terre, le Katanga est tributaire de la Rhodésie. Sa culture y donne pourtant de bons rendements ; par malheur les espèces dégénèrent avec une assez grande rapidité. Les merveilleux résultats que donne la betterave fourragère en Rhodésie permettent de croire qu'elle réussira au Katanga.

Les légumes d'Europe s'acclimatent tous dans la colonie belge ; bien mieux, certains y acquièrent des proportions inusitées. Les parasites font toutefois des ravages désastreux ; aussi faudra-t-il se préoccuper sérieusement de la destruction des sauterelles, des chenilles, etc..., qui dévastent et dévorent jusqu'à la dernière feuille des carrés entiers de légumes.

En ce qui concerne les fruits, la plupart d'entre eux poussent au Katanga. On y rencontre des fraisiers, des pêchers, des abricotiers, des orangers, des citronniers, etc.... Les bananes et les ananas ne viennent bien que dans le Katanga du Nord, mais les figues, les mûres et les groseilles sont excellentes dans le Haut-Katanga. Les pommiers et les poiriers, par contre, sont de rapport plutôt chanceux. Le climat chaud et humide de l'été est tout à fait défavorable à la vigne. C'est, somme toute,

l'orange qui donnera le maximum de bénéfices, surtout dans les environs de Kambove et d'Elisabethville.

Les prairies naturelles n'existent pour ainsi dire pas dans le Haut-Katanga, il sera nécessaire d'y développer les prairies artificielles. Les expériences faites en Rhodésie et au Transvaal donneront à ce sujet de très précieuses indications, qu'il s'agisse de graminées ou de légumineuses. Luzerne, sainfoin, trèfle, vesce, promettent de beaux résultats, moins encore que le velvet bean (*mucana utilis*) qui a tellement prospéré en Rhodésie.

Une grave question relative au développement agricole du Katanga est celle de l'élevage des animaux domestiques. Des auteurs pessimistes ont déclaré que le ravitaillement des colons en viande, en lait et en beurre ne pourrait se faire que par l'importation de viandes congelées, et de lait et de beurre conservés. En effet, disent-ils, la tsé-tsé constitue au maintien du bétail dans le Katanga un obstacle à peu près insurmontable.

A ceci l'on peut répondre : en premier lieu, que les chèvres et les moutons résistent fort bien à la tsé-tsé et peuvent donner au fermier le lait qui lui est nécessaire, que leur viande lui permettra facilement de se nourrir, que la volaille, par sa chair et ses œufs, lui procurera une ressource complémentaire, et que le porc lui donnera de la viande, du lard et du saindoux en abondance ; en second lieu, que le fait même du défrichement fait disparaître la tsé-tsé du bétail : à Elisabethville, elle est devenue

très rare, au Transvaal et en Rhodésie elle a disparu en de nombreux endroits. Dans les environs de Bulawayo (Rhodésie), où la tsé-tsé sévissait avant les essais de colonisation, on trouve maintenant des milliers de têtes de gros bétail Le gouvernement de la colonie va déboiser un millier d'hectares dans la région de la Nagana et essayer l'élevage des bovidés : de cette expérience on pourra tirer d'utiles indications.

Le gros bétail n'est pas intéressant seulement au point de vue de la nourriture ; il joue un rôle tout aussi important en ce qui concerne son travail et la fumure des terres ; pour le travail, les instruments mécaniques ne pourront se substituer tout à fait à lui d'ici longtemps ; quant au fumier, le Katanga en a grand besoin, vu le défaut général d'humus et l'épuisement rapide des terres.

Le grand tort manifesté par les premiers pionniers de la colonisation agricole au Katanga a consisté dans l'introduction du gros bétail dans les endroits infestés par la tsé-tsé. La Compagnie agricole, foncière et pastorale en a fait la coûteuse expérience à l'Etoile du Congo, à Chisangwe, etc.... Il eût été préférable d'attendre que la colonisation et le défrichement eussent fait disparaître à peu près la mouche fatale, ou qu'une lutte scientifique eût été entreprise contre elle avec succès. « Il est profondément « regrettable, observe M. Hock, que la Compagnie fon- « cière, agricole et pastorale du Congo n'ait pu, pour des « raisons financières, dit-on, entreprendre des travaux « raisonnés d'appropriation, soit à Sakania, soit à l'Etoile

« du Congo, soit à Elisabethville, dans les terres qui lui « ont été concédées. En procédant à la constitution d'une « aire déboisée, le long de la voie ferrée, dès le commen- « cement de 1911, elle aurait pu y amener par chemin de « fer, en wagons munis de treillis-moustiquaires, une « partie du bétail qu'elle fut autorisée à exporter de la « Rhodésie (1). Avant l'arrivée des colons officiels, il au- « rait donc existé, dans la zone Elisabethville-Sakania, du « bétail reproducteur à la disposition de futurs fermiers. « Jadis, il exista au poste de Lukafu, à Ruwe, à Kavalo « même, des troupeaux plus ou moins importants. Ils « ont dégénéré par suite de la consanguinité et de l'im- « possibilité d'importer du sang nouveau et actuellement « ils ont disparu » (2).

Les équidés comme les bovidés sont fort sensibles aux attaques de la tsé-tsé ; la *horse-sickness* ou *piroplasmose* les frappe aussi mortellement ; l'âne résiste pourtant mieux que le mulet et surtout le cheval. Les quelques tentatives d'acclimatation, faites jusqu'à présent, ont eu des résultats déplorables.

En résumé, les fermiers peuvent, d'ores et déjà, élever avec une sécurité suffisante le porc, le petit bétail et la volaille ; quant aux bovidés et aux équidés, le Katanga restera longtemps encore tributaire de l'étranger, surtout de la Rhodésie du Nord-Ouest pour les premiers, du Cap et de l'Orange pour les seconds.

(1) Acheté à la Tanganyika.

(2) *L'agriculture au Katanga*, pp. 193-194

L'acquisition des terres vacantes par les blancs se fait au Katanga dans d'excellentes conditions de bon marché, puisque le Comité spécial les vend, suivant leur qualité, 5, 3 ou 1 franc l'hectare, et les loue moyennant un fermage de 5 % de leur valeur. Comme en Rhodésie (1) et au Mozambique, le colon est toutefois astreint à une occupation provisoire pendant cinq ans avant la signature du contrat d'achat ou de location. La grande difficulté, nous le répéterons plusieurs fois au cours de ce travail, réside en la main-d'œuvre indigène. Nous allons voir quelles sont les raisons de cette difficulté.

Cette main-d'œuvre a d'abord peu de valeur à cause de l'indolence, de l'ignorance et de l'exigence des nègres du Katanga ; en outre, elle est fort peu abondante, vu les rigueurs du climat. Il faut donc la recruter au loin. La Bourse du Travail du Katanga, créée en 1910, est de fon-

(1) Toute personne qui désire une concession de terres en Rhodésie Méridionale (Bulawayo, Salisbury, etc.) doit s'adresser au Secretary to the Lands Department, à Salisbury, qui examine la demande et, s'il le juge à propos, enjoint à l'Administrator de lui délivrer un permis. Le requérant doit alors occuper le terrain 5 ans et y faire de la culture ou y exercer un commerce ; il est astreint au paiement d'un loyer de 5 % du prix d'achat qu'il aura à verser au bout des 5 ans. Le prix est payable par annuités perpétuelles de 1 s. par 25 arpents. La superficie moyenne des fermes est de 1.500 arpents dans le Mashonaland et de 3.000 arpents, en principe, dans le Matebeleland. Il y a en outre des droits de timbre, des taxes d'enregistrement et de contrôle, et enfin un impôt de mutation de 4 % *ad valorem*. — On trouvera des détails plus complets dans Fergus W. Ferguson, *Southern Rhodesia*, pp. 202 et s.

dation trop récente pour avoir pu donner jusque maintenant de bons résultats. Son fonctionnement se heurte d'ailleurs à de graves obstacles, tels que l'interdiction du recrutement dans la Rhodésie du Nord et l'Angola et la mise en quarantaine des zones décimées par la maladie du sommeil. Cette rareté de l'offre a eu pour conséquence la hauteur du prix du travail ; alors que dans la Rhodésie du Nord-Ouest, le salaire varie entre 6 fr. 25 et 12 fr. 50, plus la nourriture, il s'élève de 15 à 20 francs au minimum dans le Katanga où cependant la nourriture est à peu près deux fois plus chère.

Le travail forcé n'existe pas au Katanga ; pour inciter les nègres à travailler, il faut donc ou leur créer des besoins, ou les obliger au paiement en espèces. Etant donné l'élévation de leurs salaires, deux mois de travail par an leur permettent de solder l'impôt et de chômer ensuite ; de plus, cette mesure de l'impôt en argent ne peut s'appliquer aujourd'hui qu'aux régions où il existe déjà un peu de circulation monétaire ; les habitudes nomades des indigènes leur permettent d'ailleurs de se soustraire sans difficultés aux recherches du fisc. Comme ils ont, d'autre part, l'esprit d'imitation très développé, leurs besoins de vêtements, de parures, etc..., croîtront assez vite et les pousseront sans nul doute à chercher de l'ouvrage en vue d'y satisfaire.

Les difficultés afférentes au recrutement de la main-d'œuvre sont déjà très grandes en ce moment ; elles le seront beaucoup plus quand on se mettra sérieusement

à l'œuvre, surtout quand les mines requerront, elles aussi, de nombreux bras. On a proposé des ententes avec le gouvernement de l'Inde Anglaise et la République Chinoise pour importer au Katanga des travailleurs asiatiques : l'expérience du Transvaal n'a pourtant pas été couronnée de succès, et l'introduction des Jaunes aurait pour effet à peu près certain l'expulsion des Blancs de certaines professions, en particulier du commerce de détail. Cependant, on sera peut-être obligé de recourir à cette solution de fortune.

Voyons maintenant quels modes d'exploitation, — petite, moyenne et grande culture, — peuvent être employés avec succès au Katanga.

La petite culture maraîchère devra être développée aux environs des centres de consommation, par exemple près d'Elisabethville et des villages nouvellement fondés le long de la voie ferrée. Elisabethville a souffert au début de la pénurie de légumes, aussi les y a-t-on vendus à des prix exorbitants. La situation s'est améliorée, car les fermes ont produit quelque peu et certaines personnes ont établi un potager à côté de leur habitation. La mercuriale suivante (marché d'Elisabethville du 1er mai 1911) montre que les prix n'ont plus rien d'exagéré :

Aubergines	1 f. 50 le kg.
Groseilles du Cap..........	1 f. 50 le kg.
Endives	1 f. »» le kg.
Tomates	1 f. 50 le kg.

Choux	1 f. »» les deux.
Oseille	0 f. 50 la portion.
Oignons	0 f. 50 la botte.
Carottes	0 f. 50 la botte.
Navets	0 f. 30 la botte.
Salades	1 f. »» les quatre.

Mais la culture maraîchère, qu'elle soit entre les mains des colons ou des indigènes, est menacée par l'importation possible — et peut-être nécessaire — de coolies indous ou chinois. L'exemple de la Rhodésie, du Natal et du Transvaal nous prouve qu'il n'y a rien à faire contre les Asiatiques sur ce terrain. Une autre difficulté provient de la nécessité d'apporter au terrain des façons constantes, mais un jardinier soigneux y remédiera sans peine. Enfin, il faut se garder qu'une concurrence trop âpre et un développement trop rapide de la culture maraîchère avilissent les prix : le Gouvernement devra veiller à ce que le nombre de maraîchers reste limité.

La moyenne culture a contre elle le coût du défrichement, très cher comme nous l'avons vu. Ici le Gouvernement peut intervenir d'une façon très efficace : aussi propose-t-il de préparer des champs à forfait, de louer des essoucheuses, etc.... Au maïs et au sorgho, l'on pourra annexer la culture des céréales européennes et des pommes de terre. Comme la main-d'œuvre, trop rare, exigera des salaires plutôt supérieurs à ceux qui sont actuellement alloués, il faudra recourir de plus en plus à des instruments

et des machines agricoles diminuant d'autant le travail humain, et prendre les mesures nécessaires — défrichement de vastes aires, expériences médicales — pour que le bétail de trait vive sans danger et se reproduise au Katanga. Mais tout ceci ne pourra se réaliser qu'avec lenteur. M. Hock conclut en ces termes une longue étude sur la possibilité de la moyenne culture dans le Haut-Katanga : « Les conditions nécessaires à l'établissement de la « moyenne culture assistée par les animaux de trait ou par « les instruments à moteur, dans le Sud-Katanga, sont « donc : une main-d'œuvre suffisante et peu coûteuse, le « maintien d'une fertilité normale des terres pour assurer « l'amortissement à longue durée des frais de mise en « valeur, la stabilité du prix actuel des récoltes (1) et un « capital assez important dont l'appui fourni par la cul- « ture mécanique pourra diminuer l'importance. On est « donc en droit de conclure, en présence de la nécessité « absolue du concours de tous ces facteurs, que la moyenne « culture ne s'implantera que lentement au Sud-Ka- « tanga » (2) (3).

(1) M. Hock aurait pu ajouter « ou à plus forte raison son augmen- « tation ».

(2) *L'agriculture au Katanga*, p. 263.

(3) Le développement de la moyenne culture, très intéressante au point de vue de l'établissement des Blancs dans le Haut-Katanga se fera à peu près dans les mêmes conditions qu'en Rhodésie du Sud. L'immigrant en Rhodésie est considéré comme se trouvant dans de bonnes conditions pour s'adonner au métier de fermier dès qu'il dispose d'un capital de 25.000 francs. S'il a 50.000 francs à sa disposition, sa situation est considérée comme très favorable. Toutefois,

La grande culture avec emploi de moteurs pourra s'appliquer surtout au maïs et au sorgho, mais, comme nous l'avons vu, la nature du sol exigera un défrichement coûteux, ce qui aura pour effet d'importantes immobilisations de capitaux. Les dépenses en instruments aratoires seront également très élevées. Mais la réduction des frais de main-d'œuvre et les économies résultant de la grande exploitation permettront un amortissement plus rapide du coût de mise en valeur que s'il s'agit de moyenne culture. Toutefois, le recours à ce procédé sera limité par les débouchés existants ; aussi son implantation au Katanga devra-t-elle attendre que la colonie ait déjà atteint un développement assez considérable.

Ce n'est qu'à partir de 1890 que l'on s'est préoccupé de la création d'exploitations agricoles au Sud-Katanga. Auparavant, la Tanganyika avait bien organisé quelques cultures alimentaires, sans parler des jardins annexés aux postes du Comité spécial. Elles se trouvaient près de Kambove et de Ruwe et avaient pour objet de ravitailler le personnel européen et indigène occupé aux recherches minières, mais le rendement était insuffisant et il fallait acheter la plupart des vivres aux indigènes. L'Union Minière du Haut-Katanga, elle aussi, fut autorisée à établir

étant donné que le prix de la main d'œuvre est plus élevé et que le sol est d'un défrichement plus difficile dans le Haut-Katanga qu'en Rhodésie il y a lieu de conclure que la culture d'une même surface, toutes choses égales d'ailleurs, nécessitera une somme un peu plus forte dans la province belge que dans la colonie sud-africaine.

des cultures pour ravitailler son personnel. Elle reprit les exploitations agricoles de la Tanganyika (Ruwe et Kambove) et en établit deux autres, l'une à Elisabethville, l'autre entre cette ville et Kambove : seules subsistent encore celles de Kambove et d'Elisabethville. Toutes ont entraîné des pertes pour l'Union Minière, à cause surtout du défaut de main-d'œuvre pour le défrichement et l'exploitation, de l'absence de bétail et de l'insuffisance des voies de communication.

Quant aux fermes des particuliers, jusqu'en 1910 elles étaient très peu nombreuses. La ferme de Kakonde (à 30 km. de Kambove et à 20 km. du chemin de fer) a dû être rachetée par l'Intertropical Trading Company ; la ferme Johnson, la plus importante en 1910, située au confluent de la Paule et de la Lufira, a été abandonnée par son propriétaire qui a préféré se livrer au commerce du caoutchouc dans le Bas-Katanga, et la ferme de Chisangwe (à 20 km. de l'Etoile du Congo et 32 km. d'Elisatheville) a été reprise par le Gouvernement qui est en train de l'agrandir.

Depuis 1910, la Compagnie foncière, agricole et pastorale du Congo a fondé quelques établissements. Le plus étendu est la ferme Albert 1er, à l'Etoile du Congo ; elle ne dépasse pourtant pas 22 hectares exploités ou défrichés; les bêtes de trait n'ont pu résister à la tsé-tsé, et on n'a pu conserver qu'une faible partie du petit bétail. L'Etat l'a rachetée 140.000 francs, mais elle ne paraît devoir donner que des résultats médiocres. Les fermes Marie-José,

Snelleghem et de Sakania sont de simples entreprises maraîchères : la ferme Elisabeth (6 hectares), près d'Elisabethville, est très fertile et donne de très beaux légumes ; les fermes de Lualaba-Kraal, de Katantania, du Prince Léopold et du Prince Charles-Théodore ont été fort peu rémunératrices. Toutes ces tentatives agricoles ont été rachetées par le Gouvernement. Il en a été de même de deux fermes créées par la Société commerciale et minière. Un Allemand, un Bulgare, des Bénédictins ont quelques fermes de peu d'importance. M. Hanssens est le seul colon belge qui exploite une ferme, et il le fait sans assistance, avec ses propres capitaux : son énergie, son esprit d'épargne et la facilité des communications avec Elisabethville permettent de croire que cette exploitation aura quelque succès. Ce qui précède ne démontre pas moins que si la colonisation agricole est possible au Sud-Katanga, elle n'en sera pas moins très ardue et très lente.

C'est pourquoi le gouvernement belge se préoccupe de faciliter le plus possible, l'immigration d'agriculteurs belges et envisage l'adoption des mesures suivantes : voyage gratuit, logement et nourriture à l'arrivée, don de terres, etc..... Ainsi, la Compagnie foncière, agricole et pastorale fut subsidiée pendant un certain temps pour l'immigration de colons belges de tous genres, puis bénéficia d'un contrat avantageux pour la fourniture pendant trente jours du logement et des vivres aux immigrants envoyés par le Ministère des Colonies, et enfin elle se vit dotée de 150.000 hectares dont elle ne put mettre que 60

en culture. L'Etat a dû reprendre ces 60 hectares. Il s'agit donc maintenant d'une colonisation agricole tout à fait officielle. L'Etat se propose d'introduire des petits fermiers belges sans grands capitaux, de mettre à leur disposition des habitations et des cultures potagères ; cette exploitation d'attente leur permettra de subsister, tout en recherchant un endroit favorable à la création d'un établissement plus ou moins important dans les environs de la voie ferrée. De plus, l'Etat offre aux immigrants la gratuité du voyage, la location d'instruments à vapeur, la fourniture de semences et de plants, le prêt de matériaux de construction, le don d'outils aratoires, etc., etc.... En résumé, la protection la plus large a été accordée jusqu'à présent aux petits colons, mais le temps qui s'est écoulé depuis leur installation — en général un an au plus — ne permet pas de dire quels seront les résultats de ces efforts du Gouvernement. Nous dirons avec M. Hock : « Les conditions climatériques, agrologiques et économiques du Katanga exigeront une longue et coûteuse « période de préparation agricole. Le Gouvernement aura « certainement longtemps encore à prendre l'initiative de « l'implantation d'émigrants, quels qu'en soient les frais, « avant qu'on puisse tirer une conclusion formelle des « destinées de l'agriculture au Sud-Katanga » (1).

(1) *L'agriculture au Katanga*, p. 304.

CHAPITRE III

LES MINES ET L'INDUSTRIE

« Longtemps avant d'avoir été visité par aucun Euro-
« péen, nous dit M. Cornet, le géologue belge qui s'est
« donné corps et âme au pays que nous étudions ici, le
« Katanga était réputé dans l'Afrique Centrale pour ses
« mines de cuivre très productives. Le métal rouge fabri-
« qué dans ce pays était exporté au loin sous forme de
« lingots en croix de Saint-André (employés comme mon-
« naie entre le Tanganyika et le Kassaï), à l'état de lames,
« de baguettes, de fils minces, de bracelets, bagues, haches
« et lances de parade, ornements divers, etc... Beaucoup
« de ces objets, par l'intermédiaire des Arabes et des noirs
« portugais, parvenaient jusqu'à la côte de l'Océan
« Indien et à celle de l'Atlantique » (1).

Le cuivre est, en effet, la principale richesse minière du Katanga, mais ce n'est pas la seule. Livingstone y constate en effet l'existence non seulement du cuivre, mais encore de l'or (2). Cameron confirme bientôt cette double

(1) *Le Katanga, province belge*, p. 72.

(2) *The Last Journals*, Londres, 1874, t. I, pp. 280 et 337.

indication (1), ainsi que Thomson (2) et Wissmann (3). Bientôt après, deux agents de l'*Afrikanische Gesellschaft in Deutschland*, MM. Boehm et Reichard, donnent des renseignements plus précis sur les gisements du cuivre, ainsi que les explorateurs portugais Capello et Ivens et le missionnaire écossais Arnot.

Les agents de Cecil Rhodes — qui, toujours à l'affût, n'avaient pas tardé à être au courant de l'abondance du cuivre au Katanga — ne manquèrent pas de pénétrer dans cette partie de l'Etat Indépendant et de s'y livrer à de nombreuses prospections. Mais le Roi-Souverain s'ingénia bientôt à dépister les habiles manœuvres de son adversaire sud-africain : grâce à son inspiration, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie envoie dès 1890 l'expédition Delcommune, chargée d'explorer le plus possible le Katanga où le lieutenant Le Marinel devait auparavant planter le drapeau congolais. Delcommune et ses subordonnés découvrent de nouveaux gisements métallifères, surtout de cuivre ; entre temps se constitue la Compagnie du Katanga qui reprend à son compte l'expédition Delcommune et envoie plusieurs autres missions. M. Cornet, précité, fait partie de l'une d'entre elles, la mission de Bia-Francqui.

La principale richesse minière du Katanga, nous le di-

(1) *Across Africa*, Londres, 1877, vol. II.

(2) *To the Central African Lakes and Back* (*1878-1880*), Londres, 1881, vol. II, p. 283.

(3) *Im Innern Afrikas* (*1883-1885*), Leipzig, 1888, p. 251.

sons une fois de plus, est le cuivre. L'étain paraît y avoir également une importance considérable. Les gisements de fer y sont d'une grande richesse (magnétite et hématite), ainsi que les placers aurifères. Mentionnons enfin le platine, le plomb, le diamant et le charbon.

D'une façon générale, on peut distinguer trois grandes zones minières, celle du cuivre qui va de l'Est à l'Ouest sur 320 km, celle de l'étain qui va du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est (près des chutes Kalengwé), et la zone du fer au Sud.

Bien que les recherches soient poussées avec une très grande activité, il est impossible de dire à l'heure qu'il est, même d'une manière très approximative, quelle est la richesse du Katanga en cuivre. Un géologue aussi expert que M. Cornet n'a sur ce sujet, qu'il connaît mieux que quiconque, que des données très vagues. Jusqu'à plus ample informé, on peut dire que les gîtes les plus riches sont les suivants : Kambove, Etoile du Congo (Elisabethville), Kolwezi, Luishia, Fungurume, Likazi, Dikuruwe et Luiswishi. L'ingénieur Buttgenbach, envoyé du Comité spécial, a constaté dans 11 mines seulement, jusqu'à une profondeur de 40 mètres, 1.800.000 tonnes de cuivre ; et s'il n'a pas dépassé une profondeur aussi minime, c'est qu'il estimait que les couches superficielles dépassaient toute espérance. Voici comment se détaille ce chiffre de 1.800.000 tonnes. (1)

(1) V. le *Rapport* de la Compagnie du Katanga pour 1904-1905, p. 15.

	Teneur moyenne pour cent.	*Tonnage*
	—	—
Dikuruwe	12	160.000
Kolwezi	15	200.000
Musonoi	11,6	60.000
Pumpi	10,25	60.000
Kwatabala	11	90.000
Kakanda	7	240.000
Fungurume	7,25	200.000
Kambove	15,80	600.000
Likasi	22,10	120.000
Shituru	15,60	20.000
Luishia	19.60	50.000
		1.800.000

M. Rosenthal nous dit même qu'un ingénieur américain, dont il ne donne pas le nom, a évalué le montant visible du cuivre contenu en certains gisements à 2.150.000 tonnes (1), ce qui, au cours actuel approximatif de £ 70 par tonne, représente une valeur de plus de trois milliards et demi de francs. Tous ces chiffres s'appliquent aux gisements reconnus avant 1905. Depuis, des découvertes importantes ont été faites : dans les mines de Kambove on a reconnu 9 millions de tonnes de minerai exploitable dont plus de trois millions avec une teneur de plus

(1) *Rapport* de l'Union Minière du Haut-Katanga pour 1907.

de 12 %, et à l'Etoile du Congo on a trouvé 320.000 tonnes de minerai à 15 % et 900.000 à 6 ½ % (1).

Voici, d'après M. Cornet, comment se présentent les gisements de cuivre au Katanga : « Le minerai se ren-« contre en petits amas, en noyaux, en minces couches « discontinues, en enduits, imprégnations, remplissage « de fentes, de fissures, et de joints de stratification, dans « des schistes siliceux, souvent talqueux, généralement de « couleur claire, tantôt très cohérents, tantôt friables ; « dans ces bancs, alternant avec ces schistes d'une roche « assez spéciale se présentant comme un quartzite carié, « caverneux, pénétré de quartz cristallisé, parfois dans des « calcaires ou des dolomies.

« Les couches cuprifères sont généralement fortement « redressées, parfois verticales et, chose digne de re-« marque, le gîte n'est jamais continu dans la direction « des couches. Il peut se répéter dans cette direction, mais « toujours d'une façon interrompue.

« Par suite de leur plus grande résistance aux actions « atmosphériques, les zones occupées par ces gisements « font, en général, fortement saillie sur le pays voisin. « Elles se présentent donc souvent comme des collines « isolées plus ou moins coniques ou sous forme de crêtes « allongées ; elles sont généralement déboisées » (1).

Comme le faisait remarquer M. Buttgenbach à la Société des Ingénieurs de Bruxelles, le 18 mars 1908, ce qui

(1) *Developpement économique du Katanga*, p. 41.

(2) *Le Katanga province belge*, pp. 82-83.

fait l'intérêt des gisements de cuivre du Katanga, c'est, d'une part, la possibilité de les exploiter à ciel ouvert, d'où résulte une grande économie de frais et, d'autre part, la grande teneur du minerai en métal. Revenons sur ces deux points.

Comme nous l'avons déjà observé, c'est dans les seules parties superficielles, à moins de 40 m. de profondeur, que se trouve la colossale quantité de cuivre déjà reconnue. Alors que dans les mines américaines, il faut parfois descendre jusqu'à 1.500 m., les couches affleurent ici à la surface du sol, y atteignent des épaisseurs de 25 à 150 m. et permettent par conséquent de s'abstenir de ces travaux souterrains qui augmentent le prix de revient dans des proportions considérables, et cela d'autant plus qu'il faut plus s'éloigner de la surface du sol. D'ailleurs, sur 135 mines reconnues, 12 suffisaient à elles seules — en 1908 — pour fournir du minerai pendant 20 ans.

En ce qui concerne la teneur du minerai en métal, la situation est tout aussi favorable, sinon plus. La moyenne générale est de 14 % ; les extrêmes sont de 6 et 25 % : or, la mine si riche du Rio-Tinto atteint à peine 3 %, celle de Calumet et Hécla oscille entre 2 et 3 % et celle de Boléo ne dépasse guère 1 %.

Chaque mine contient deux classes de minerais dont le traitement ne peut être le même : la première est formée d'un grès peu argileux où la malachite (1) existe en veines

(1) La malachite est un minerai de cuivre formé de carbonate et

assez épaisses, et la seconde est constituée par un grès assez argileux, où la malachite est extrêmement disséminée dans la gangue. La première contient environ 30 % de cuivre, la seconde de 7 à 15 %. La première est d'un traitement fort simple, mais nécessitant l'emploi d'un fondant : or, on trouve sur place le calcaire nécessaire ; quant au charbon, il existe au Katanga, mais s'il ne suffit pas, il peut être remplacé par le four électrique, ce qui ne présente aucune difficulté, la Lufira et le Lualaba peuvent fournir respectivement 16.000 et 150.000 chevaux-vapeur (1) et les chutes d'eau de ces deux rivières ne représentent qu'une faible partie des chutes d'eau que l'on rencontre dans le Katanga. La seconde classe de minerai ne réclame pas l'usage d'un fondant, mais il faut la traiter dans des fours en briques réfractaires pour réduire le carbonate de cuivre sans fusion de la gangue, puis soumettre le résultat de ce traitement à une opération qui a pour objet de réunir les parcelles de cuivre disséminées dans la gangue primitive.

La question se pose maintenant de savoir si le cuivre du Katanga peut faire concurrence sur les marchés européen et américain aux cuivres de l'Europe et de l'Amérique. Les chiffres suivants nous le démontrent (2).

d'hydrate d'oxyde de cuivre, contenant 71.95 % d'oxyde, 19.90 % d'acide carbonique et 8.15 % d'eau.

(1) *Rapport* de l'Union Minière du Haut-Katanga pour 1908, p. 4.

(2) V. *Interim Report* de la Tanganyika du 29 juillet 1908, rapport de M. Allan Gibb, pp. 32-33 et *Rapport* de l'Union Minière du Haut-Katanga pour 1907, p. 1.

Extraction et transport du minerai de la première classe aux endroits de manipulation : 4 s. par tonne, soit pour 100 tonnes .... £ 20.

Frais de fusion pour 100 tonnes de minerai :

25 tonnes de fondants à 15 s................	£ 18.15
Traitement de 7 Européens à £ 1............	£ 7.00
Salaire de 60 indigènes à 1 sh................	£ 3.00
Travaux de réparations, etc..................	£ 7.05
Frais généraux et imprévus	£ 10.00
25 tonnes de charbon provenant des gisements de Wankie (Rhodésie)	£ 125.00
	£ 191.00

En supposant une teneur de 15 %, la tonne de cuivre, à la sortie du haut-fourneau, revient en moyenne à :

$$\frac{£\ 191 \times 100}{10 \times 100} = £\ 12.13$$

Mais, objectera-t-on, les frais de transport du Katanga à Anvers, par exemple, doivent être fort élevés et compenser les avantages résultant de la haute teneur et de l'exploitation à ciel ouvert. Nous verrons qu'il n'en est rien : dans le chapitre suivant, consacré aux voies de communication, des calculs fort simples montrent en effet que ces frais s'élèveront tout au plus à 200 francs, c'est-à-dire à £ 8. Le cuivre de la première classe, rendu à Anvers, aura donc coûté en tout £ 20 à £ 21 la tonne, alors que le prix approximatif actuel est de £ 70.

Si l'on veut se livrer au même travail pour les teneurs de 10 % et de 6 % — rappelons qu'elles sont au-dessous de la moyenne pour ce qui concerne le Katanga — on obtiendra comme coût du cuivre sur la place d'Anvers £ 27.10 et £ 40.10 respectivement. Il résulte enfin d'un devis de M. Allan Gibb (1) que pour le minerai de la 2e classe, si la teneur en cuivre n'est que de 6 %, le prix de revient brut, au Katanga, se monte à £ 10, ce qui donne, sur le marché d'Anvers, un coût de £ 18 (2) (3).

(1) *Interim Report*, p. 33.

(2) Dès maintenant (fin 1912), l'Union Minière du Haut-Katanga peut livrer son cuivre en Europe au prix de 40 livres sterling.

(3) Dans le Rapport de l'Union Minière du Haut-Katanga, présenté à l'assemblée du 2 décembre 1912, nous lisons :

« Travaux miniers. — *Etoile du Congo.* — Le gisement principal de ce centre minier est en pleine exploitation ; les travaux ont confirmé les prévisions en ce qui concerne la richesse de cette mine. Trois puits de recherches ont été foncés au-dessous du niveau de la galerie de roulage (niveau hydrostatique). Une galerie a été commencée à la base d'un de ces puits qui traverse un minerai noir recoupé par des veines de minerai ferrugineux et pyriteux dont la puissance n'est pas encore déterminée. Cette galerie pourra servir à l'exploitation d'un nouvel étage et nous espérons retrouver ces mêmes minerais, dont la nature faciliterait considérablement les opérations de fusion. A l'ouest du gisement principal, un gisement de minerai noir vient d'entrer en exploitation. En vue d'enrichir nos minerais et de les débarrasser d'une partie des éléments nuisibles à la fusion, après une série d'essais satisfaisants, nous avons commencé une installation de triage et de lavage qui sera en marche sans délai. Si nos prévisions se vérifient, la mine de l'Etoile du Congo pourra alimenter prochainement, simultanément, deux water-jackets.

Mine de Kambove. — Les travaux de la ligne ferrée Elisabethville-Kambove sont en bonne voie d'achèvement ; le rail, qui a dépassé le kilomètre 130, atteindra le terminus dans le courant de janvier

Les dépôts stannifères sont également nombreux au Katanga. Ils s'étendent plus au nord des environs de Bu-

prochain. L'étude de cet important gisement minier va être complétée ; les travaux préparatoires avec les installations appropriées seront poussés en vue d'assurer une extraction quotidienne importante. Des négociations engagées en vue de nous assurer des tarifs de transport avantageux ont abouti : nous pourrons amener ainsi à la fonderie de la Lubumbashi, dans des conditions économiques favorables, les produits des mines voisines du rail.

Centres miniers secondaires. — Des travaux de prospection ont été entamés, en août dernier, aux gisements de cuivre de Luishia et Luiswishi situés sur la ligne Elisabethville-Kambove. Deux puits ont été commencés à Luiswishi ; à Luishia, où un minerai riche a été rencontré, cinq puits ont été entamés. Les études préparatoires vont être entreprises à Chituru qui paraît contenir des fondants : fers et calcaires.

Gisements de fondants. — Mikola a été développé de manière à pouvoir assurer la fourniture du calcaire nécessaire à la marche de deux fours. Toutefois, en vue de nos besoins futurs, nous faisons, dès aujourd'hui, l'étude de gisements favorablement situés à proximité du rail entre la frontière et Kambove. Nous avons accru notre patrimoine minier et obtenu des permis de recherches dans des gisements offrant un intérêt spécial à raison de leur voisinage avec certaines de nos mines. A Musoshi notamment, situé au kilomètre 152 de la ligne Sakania-Elisabethville, nous avons raccordé au rail un gisement de fer important, d'une exploitation facile.

Travaux Metallurgiques. — Le four water-jacket, après l'arrêt de décembre 1911, a produit, au cours d'une campagne de dix semaines ayant pris fin le 14 avril, 992 tonnes de lingots d'une teneur de 95 p. c. de cuivre. (Le rapport précédent accusait une production d'un millier de tonnes pour 1911). L'interruption des opérations nous a permis de réorganiser les chantiers et d'apporter, en même temps, des modifications utiles dans l'usine. Rallumé le 23 septembre 1912, le four a marché depuis lors de façon satisfaisante produisant, avec une diminution sensible dans la consommation de combustible, jusqu'au 25 novembre courant, 1.040 tonnes de lingots à 95 p. c.

Sauf circonstances imprévues avec lesquelles il est prudent de

sanga, sur le haut Lualaba, à ceux de Kiambi sur la

compter, deux fours seront, dès juin prochain, à l'ordre de marche simultanée ; dans l'entre temps, nous espérons que le second water-jacket pourra être mis à feu, permettant ainsi de suppléer le premier et de donner à la production une allure régulière. 350 tonnes produites au cours de la campagne actuelle sont attendues à Anvers, où elles arriveront incessamment. L'installation d'une briquetterie susceptible d'agglomérer, en vingt heures, 200 tonnes de minerai pulvérulent est en cours ; sa mise en action, vers juin prochain, permettra d'utiliser une catégorie de minerai qu'actuellement on ne peut traiter sans inconvénients. D'autre part, l'érection d'une batterie de fours à coke capable de produire de 2.500 à 3.000 tonnes par mois, c'est-à-dire le tonnage que réclame l'alimentation de deux fours est à l'étude ; un ingénieur prend sur place les dispositions qui permettront d'ériger cette construction dans le plus court délai possible. Entre-temps, pour assurer la marche de notre usine, nous avons conclu avec les Charbonnages de Wankie un contrat qui couvre nos besoins en coke, en attendant l'érection de nos fours. Nous vous rappelons que des contrats parallèles, avec les chemins de fer et la Compagnie de Wankie, nous assurent pour cinq ans, à des prix avantageux, la fourniture du charbon lavé pour alimenter ces derniers fours. L'enrichissement des minerais par triage et lavage, ainsi que le briquetage des fins, permettront incontestablement un traitement rémunérateur par water-jacket. Néanmoins, nous continuons l'étude d'autres modes de traitement. Le procédé de réduction n'est pas suffisamment mis au point pour justifier, quant à présent, la construction d'une usine : les essais se poursuivent. Les expériences électrométallurgiques devaient être complétées par des essais industriels sur un gros tonnage (500 tonnes). Mais, avant d'engager les dépenses importantes nécessitées par ces essais, nous avons jugé indispensable d'obtenir, préalablement, accord des pouvoirs compétents sur les conditions de constitution d'une société filiale, et nous arriverons, sans doute, avec les autorités de la colonie, à des accords conformes à nos propositions qui servent tous les intérêts en cause, en permettant la réalisation de notre objectif. Le coût de la main d'œuvre n'a pas diminué ; si, à aucun moment, nous n'avons

Luvua (1). Parmi les filons les plus riches, il faut citer ceux de Muika, sur la Luvua, découverts par le géologue Mathieu ; présentent aussi de l'importance ceux de Busanga, de Kasonso et de Skikoli. Les gisements de Busanga et de Kasonso ont, par exemple, de 0 m. 50 à 1 m. 50 de profondeur. L'extraction a déjà commencé à Busanga, mais elle a dû être interrompue à titre provisoire, surtout en raison de la maladie du sommeil. Les gisements stannifères se trouvent en effet dans la zone de la tsé-tsé. A Kasonva et Busanga, on a reconnu respectivement 14.500 et 6.000 tonnes. L'ouverture à la navigation du bief supérieur du Lualaba et l'achèvement prochain du chemin de fer Bukama-Kambove permettent d'envisager dès à présent la possibilité d'une exploitation rationnelle des gisements de Kasonso, dans le courant de l'année présente. L'Union Minière du Haut-Katanga vient d'engager un spécialiste actuellement en Malaisie pour y recruter le personnel nécessaire.

Le Katanga est très riche en fer ; on en trouve d'ailleurs beaucoup en Afrique intertropicale. On l'observe dans la latérite, à la surface du sol, et à l'état de limonite compacte, mélangée à la malachite ; mais ce que le Katanga présente de particulier, ce sont ses volumineux gisements de magnétite et d'hématite. Dans le sud du Katanga, près de la

eu à souffrir de sa pénurie, c'est grâce au service de recrutement organisé à l'intervention de MM. Bob Williams et Cie. »

(1) La Luvua est le cours d'eau qui va du lac Moëro au Lualaba.

frontière rhodésienne, nous dit M. Cornet, « le minerai se « présente en grandes masses affleurant au sol ou émer- « geant au-dessus de la surface générale du pays en véri- « tables *montagnes de fer*, telles que celles de Kafunda- « Mikopo, Shiwanda, Shamalenge et celle, plus petite, de « Ditakata, que nous avons visitée en 1892 » (1).

L'or, qui existe dans presque toutes les régions du Sud du bassin du Congo, existe naturellement dans le Katanga. On l'y trouve sous plusieurs formes : tout d'abord, dans les régions formées de roches granitiques ou de terrains très métamorphiques, puis dans beaucoup de minerais de cuivre où, d'ordinaire, il est accompagné d'argent, enfin, comme à Ruwe, dans des couches de grès où il est associé avec du platine.

Le dépôt aurifère de Ruwe est le plus riche qui ait été découvert jusqu'à présent au Katanga. La valeur du gisement principal — actuellement en exploitation — est estimée de 10 à 14 millions de francs. Dans un filon, le teneur par tonne est de 10 gr. 8 d'or et de 12 gr. de platine et, dans un autre, de 4 gr. 68 d'or, de 10 gr. 29 de platine et de 3 gr. 72 de palladium. Beaucoup de filons ne pourront être mis en exploitation qu'au moyen d'un outillage très perfectionné, mais n'en rapporteront pas moins d'importants bénéfices.

Jusqu'à présent, on s'est fort peu préoccupé de la question du charbon : on dispose, en effet, de forêts inépui-

(1) *Le Katanga, province belge*, p. 84.

sables et d'un grand nombre de chutes d'eau fort puissantes. Mais, si les prospections opérées jusqu'en 1912 n'ont révélé que des couches trop peu importantes pour être exploitées, on peut espérer en l'existence de gisements considérables, car une certaine partie du pays présente les mêmes caractéristiques que la région de la Rhodésie où se trouvent les mines de Wankie et de Karroo. Au début de 1913, des couches de charbon en affleurement ont été mises à jour le long du lac Tanganika, à l'endroit où doit passer la voie ferrée des Grands Lacs. Les couches découvertes ont été explorées jusqu'à 20 mètres de profondeur et la houille a été trouvée de bonne qualité. Les couches s'étendent sur un territoire de près de 100.000 hectares.

C'est en 1906 que l'on a signalé pour la première fois l'existence du diamant au Katanga. La découverte a été faite par des prospecteurs de la Tanganyika dans les graviers du Lualaba et d'un de ses affluents, mais elle n'offre pas une grande importance, du moins pour le moment (1), D'autre part, les roches du Kundelungu présentent des affleurements qui, par leur constitution minérale, se rapprochent assez de la kimberlite, roche-mère des diamants de l'Afrique australe ; des recherches ont été entreprises, mais elles n'ont pas encore été couronnées de beaucoup de succès. Dès à présent (mars 1913) est fondée la société diamantifère du Kundelungu. On annonce, d'autre part, qu'il a été découvert sur les concessions réservées à la

(1) V. *Rapports* de la Compagnie du Katanga pour 1907-1908, p. 17, et pour 1908-09, p. 16.

Belgo-Katanga des champs diamantifères que des techniciens compétents déclarent normalement exploitables. Cette société serait, paraît-il, sur le point de recevoir la licence de la mise en exploitation de ses concessions, retardée jusqu'à présent pour des motifs d'ordre politique congolais (1).

Beaucoup de personnes, qui savent combien est grande la richesse du sous-sol au Katanga, sont restées cependant sceptiques au point de vue de sa mise en valeur. Elles s'ap-

(1) Aux termes du décret de 8 juin 1888, les richesses minières sont la propriété de l'État Indépendant, c'est-à-dire, aujourd'hui, de la Colonie. On ne peut les exploiter qu'en vertu d'une concession accordée par décret.

D'après le décret du 20 mars 1893 les concessions sont accordées pour 99 ans : elles portent non pas sur la propriété de la mine, mais sur le droit de l'exploiter. Au bout de cette période l'Etat est subrogé à tous les droits du concessionnaire et entre immédiatement en possession de la mine et du matériel d'exploitation.

La délivrance du certificat de concession est subordonnée au paiement d'une taxe fixe de 2.500 francs et d'une taxe proportionnelle de 10 francs par hectare s'il s'agit de métaux précieux, de diamants, etc., et de 5 francs par hectare s'il s'agit d'autres mines. L'exploitation paie en outre une redevance de 5 °/₀ du bénéfice net.

La législation congolaise ne reconnait au propriétaire de la superficie aucun droit sur les richesses minières situées dans le sous-sol.

Les dispositions qui précèdent constituent le droit commun. Les décrets de concession y dérogent dans une large mesure, comme on le verra dans notre chapitre sur les compagnies concessionnaires.

On trouvera le texte complet des décrets du 8 juin 1888 et du 20 mars 1893 dans *Le Régime minier aux Colonies*, ouvrage publié par l'Institut Colonial International de Bruxelles, t. III, pp. 190 et s.

puient sur les questions suivantes : main-d'œuvre, climat, distance et difficultés des transports.

La main-d'œuvre a été suffisante jusqu'à présent : l'Union Minière et les chemins de fer occupent déjà plusieurs milliers de travailleurs nègres, dont le recrutement a été très facile, mais on craint que le progrès de la colonisation ne l'emporte bientôt sur les possibilités de recrutement. Certes, le climat de la région minière du Katanga est froid pour l'indigène de l'Afrique Equatoriale, mais l'habitude du vêtement lui permettra de supporter aisément la rigueur de la température. Une entreprise s'est d'ailleurs constituée — la Bourse du Travail du Katanga — sous les auspices de l'Union Minière du Haut-Katanga, de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga, de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, etc..., pour recruter et répartir la main-d'œuvre indigène, organiser son importation et son rapatriement, améliorer sa situation matérielle et morale et lui donner une certaine éducation professionnelle.

Nous avons vu, dans le chapitre premier, que le climat du Haut-Katanga est bon pour les Européens. Les décès dont ceux-ci ont été victimes sont dus à des causes qui n'ont rien de particulier à la Colonie. On a eu le grave tort d'assimiler le Katanga au reste du Congo, alors que son altitude moyenne l'en différencie tout à fait. Quant aux indigènes, il leur suffira de se vêtir pour se trouver fort bien au Katanga.

La distance n'est plus si grande qu'il y a quelques années

quand le Katanga était inaccessible au voyageur ordinaire ; on peut y aller en 25 jours, en mettant 18 jours de Bruxelles au Cap et 7 jours du Cap à Elisabethville. Quand sera construite la ligne de Lobito-Bay ou celle du Bas-Congo au Katanga, la durée du voyage subira une nouvelle réduction très appréciable. On peut en dire autant de la difficulté des transports, maintenant que la voie ferrée sud-africaine atteint le cœur du Haut-Katanga, venant à la fois du Cap et de Beïra, et que la voie mixte du Congo arrive presque à Kambove.

L'industrie n'existait pour ainsi dire pas chez les nègres du Katanga ; il y avait bien la fabrication de bracelets, d'anneaux, etc..., de cuivre, mais elle était si rudimentaire qu'il vaut mieux la négliger. La première exploitation européenne a été celle de l'or à Ruwe, au moyen du lavage des sables et des terres ; quand la voie ferrée atteindra cette localité, on pourra se servir d'un outillage sérieux et réaliser de gros bénéfices.

Les entreprises minières actuellement existantes se réfèrent à l'extraction du minerai de cuivre et à sa transformation en métal. Un four (water-jacket) est installé a l'Etoile du Congo depuis juillet 1911 ; il peut produire 750 tonnes de cuivre par mois ; un autre, en activité depuis la fin de 1912, a une capacité mensuelle de 2.500 tonnes ; on espère arriver dans quelques années à un total de 10.000 tonnes par mois : trois autres fours sont d'ailleurs projetés; l'expérience acquise permettra de les construire à meilleur

compte. La fusion se fait avec du coke venu d'Europe, mais peu à peu ce coke sera remplacé par de la houille blanche, si abondante au Katanga, ou par le charbon importé de Rhodésie. Etant donné le prix de revient du cuivre au Katanga et même à Anvers, il pourra lutter avec succès contre le cuivre européen ou américain. On a pu craindre que l'apport sur le marché européen ou américain du cuivre du Katanga fît baisser le prix du cuivre, mais c'est là une crainte vaine. Beaucoup de mines américaines approchent en effet de l'épuisement et d'autres voient leur production devenir de plus en plus difficile et profonde, cela au moment où le développement des industries électriques donne au cuivre une place chaque jour plus considérable dans la civilisation moderne. Comme la production mondiale du cuivre est légèrement inférieure à 900.000 tonnes, et qu'il s'écoulera encore quelques années avant que le Katanga en produise 100.000, nous ne croyons pas que les mines de la Colonie belge constituent une menace sérieuse pour leurs concurrentes des Etats-Unis, du Chili, de l'Espagne ou du Japon ; tout au plus elles mettront un frein aux hausses de prix souvent dues à des spéculations qui perturbent l'industrie et accumulent les ruines.

Dès que les moyens de transport le permettront, les sociétés industrielles concessionnaires se proposent de commencer l'exploitation des mines d'étain. Le groupe Thys-Jadot va constituer une filiale qui aura pour objet l'exploitation de vastes et riches gisements d'étain situés près d'Ankora. Un four d'essai a même déjà été expédié.

D'autres industries sont en voie de formation ou en projet. Il y a d'abord toutes les entreprises qui se rattachent au bâtiment et qui, avec l'immigration blanche et noire, sont en ce moment dans une période d'essor qui ne paraît pas près de s'interrompre. Des scieries, des briqueteries, des carrières de pierres vont ajouter à la prospérité naissante du district. De même les industries auxiliaires de la métallurgie commencent à se fonder, comme par exemple les carrières de fondant. Les industries alimentaires ne tarderont pas non plus à se développer ; l'une paraît déjà destinée à un bel avenir : il s'agit de la conservation des poissons rendue facile maintenant grâce aux procédés frigorifiques. « La pêche industrielle et la conservation pour- « ront faire baisser le coût de la main-d'œuvre dans des « proportions que l'on n'oserait chiffrer, nous dit M. Art. « Bolle. Nous citerons un exemple concluant : dans le « voisinage d'un lac du Katanga, où la vie est relativement « chère, un capitaine norvégien, aidé de quatre noirs, a « pêché en quatre heures quatorze cents kilogs d'excel- « lents poissons ! Cela représentait quatorze cents jour- « nées de nourriture de noirs, si la pêche avait été conser- « vée ! » (1)

(1) *Le Katanga, province belge*, p. 143

CHAPITRE IV

LES VOIES DE COMMUNICATION

Quels que soient le sol et le sous-sol d'un pays, il ne peut profiter des richesses mises par la nature à sa disposition que si des voies de communication rapides et à bon marché lui permettent de les écouler à l'étranger dans des conditions peu onéreuses. La lenteur et le coût élevé des transports sont des barrières souvent insurmontables à l'exportation. Lorsqu'il s'agit de développer un pays neuf quelconque, on se heurte donc à de très graves difficultés, mais pour le Katanga ces difficultés se sont considérablement accrues du fait que ce district est fort éloigné de la mer ; il est en effet situé au centre de l'Afrique, à distance à peu près égale de l'Océan Atlantique et de l'Océan Indien ; déjà bien loin de la côte, il est à fortiori encore beaucoup plus loin des marchés européens et américains, seuls susceptibles, ou presque, d'utiliser le minerai que recèle son sous-sol. Pourtant, le problème eût été facile à résoudre depuis assez longtemps si le Congo et son cours supérieur, le Lualaba, avaient été navigables. On sait, en effet, le bon marché des transports fluviaux, la supériorité

à cet égard de la batellerie sur les trains de marchandises et surtout sur le portage, qui a décimé tant de tribus nègres et qui est encore indispensable dans beaucoup de parties du Congo. Par malheur, si le Lualaba est accessible aux petits vapeurs entre les chutes de Kalengwé et les portes d'Enfer, c'est-à-dire sur la plus grande partie de son trajet dans le Katanga, il n'est pas navigable entre Kongolo (Katanga) et Kindu (Province Orientale), et il en est de même du Haut-Congo entre Ponthierville et Stanleyville (Province Orientale) et du Bas-Congo entre Léopoldville et Matadi. Comme le Katanga est tout entier dans le bassin du Congo, il lui est impossible d'exporter quoi que ce soit en Europe ou en Amérique par voie d'eau exclusive, ce qui ne laisse pas d'enchérir fortement le prix des transports.

La première idée que devaient avoir Léopold II et ses adroits conseillers était naturellement de doubler d'une voie ferrée les parties non navigables du Lualaba, du Haut-Congo et du Bas-Congo. La découverte des gisements miniers du Haut-Katanga accéléra beaucoup l'exécution de ce plan. Dès le premier juillet 1898 fut mise en exploitation la ligne de Matadi à Léopoldville, longue de 398 kms, qui fut concédée à la Compagnie des Chemins de fer du Congo. Une autre société, la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains, constituée en 1901, se chargea ensuite de réunir Stanleyville (Province Orientale) au lac Albert, et Buli (Katanga) sur le Lualaba à Albertville (Katanga) sur le lac Tanganika ; mais ces deux projets furent abandonnés à titre provisoire,

car il parut plus intéressant d'ouvrir tout d'abord un débouché au Katanga ; aussi, concéda-t-on à la Compagnie, le 22 juin 1903, deux nouvelles voies ferrées, celle de Stanleyville à Ponthierville (125 kms) qui est en exploitation depuis juillet 1906, et celle de Kindu à Kongolo (356 kms), ouverte au public le 31 décembre 1910. On peut donc maintenant aller du Bas-Katanga à l'Océan Atlantique par voie mi-fluviale mi-terrestre, il est vrai, mais avec traction par la vapeur. Voici un tableau qui indique les distances à parcourir des deux manières :

1° Bief supérieur de Bukama à Kongolo....	300 kms
2° Chemin de fer de Kongolo à Kindu......	356 kms
3° Bief de Kindu à Ponthierville...........	320 kms
4° Chemin de fer de Ponthierville à Stanleyville	125 kms
5° Grand bief de Stanleyville à Léopoldville.	1.800 kms
6° Chemin de fer de Léopoldville à Matadi (port de mer situé sur l'estuaire du Congo)	398 kms
Total	3.299 kms

Bukama se trouve ainsi à 3.300 kms de Matadi, mais il ne faut pas oublier que de nombreux transbordements — cinq — sont indispensables : on change en effet de moyen de transport à Kongolo, Kindu, Ponthierville, Stanleyville et Léopoldville. Il faudra de plus charger les minerais à Matadi, sur les vapeurs à destination de l'Europe ou de l'Amé-

rique, et en outre les amener à Bukama des lieux d'extraction. Dans ce but, un chemin de fer est à l'étude, de Kambove, centre de la région du cuivre, à Bukama : nul doute qu'il ne soit bientôt construit en raison de l'esprit d'initiative et de la rapidité d'exécution dont ont fait preuve les Belges au Congo et, en particulier, dans tout ce qui intéresse le Katanga (1). Mais sept transbordements resteront toujours nécessaires du centre du Haut-Katanga à Anvers ou à Hambourg.

Ce n'est pas tout. Il a fallu procéder à des travaux de diverses natures dans certaines parties des trois biefs navigables. Dans le bief supérieur, le tonnage maximum des vapeurs s'élève à 500 tonnes seulement ; des dépôts de sables et de luxuriantes végétations obstruent certaines parties du cours ; il a été nécessaire de remédier à ces inconvénients, et jusqu'à présent le succès a couronné les efforts du Gouvernement et des Compagnies privées. Le balisage de ce bief ne paraît pas encore terminé en ce moment, mais sa réalisation complète ne saurait tarder ; d'autre part, la profondeur moyenne y est de 4 mètres aux eaux basses ; on peut donc le considérer maintenant comme à peu près définitivement outillé et organisé. En 1912, quatre vapeurs de 250 tonnes au moins y servaient déjà, sans compter les canots remorqueurs à moteur et de nombreuses baleinières.

(1) Toutefois le terrain est très mouvementé entre Kambove et Bukama ; les travaux seront donc difficiles et coûteux.

Le second bief (Kindu-Ponthierville) est aujourd'hui complètement balisé. Sa largeur de 800 m. à 2 kms en fait une superbe voie navigable. Les bateaux qui y circulent ont une capacité mensuelle de transport de plus de 1.600 tonnes : c'est peu, mais les progrès ont été si rapides dans le passé récent que l'on peut espérer avec raison, d'ici quelque temps, un service assez intense.

Fait curieux, inexplicable presque, le grand bief de 1.800 kms a été négligé par les autorités de l'Etat indépendant et de la Colonie. Et pourtant, dit M. Aug. Adam, il « est la clef de notre colonie puisque toutes les richesses « (bénéfice immédiat) sont accumulées en amont » (1). La ligne de navigation n'est pas encore repérée, mais le service hydrographique s'organise et, dans quelques années, bouées et balises seront posées de Stanleyville à Léopoldville. En ce moment, les capitaines sont presque obligés de diriger leurs bateaux à tâtons, dans un fleuve qui a une largeur de 700 m. à 30 kms. Certes, de nombreux vapeurs sont en service, mais les accidents sont nombreux, les pertes elles-mêmes ne laissent pas d'être fréquentes. Le port de Léopoldville est franchement mauvais, voire dangereux ; aussi le Gouvernement colonial a-t-il décidé de reporter le port de transbordement en amont, à Kinshasa ; on ne peut que le féliciter de cette résolution.

Cette voie d'accès, qui atteint presque 4.000 kms, est

(1) *Le Katanga, province belge,* p. 95.

assez longue pour que l'on en ait cherché depuis longtemps une qui fût plus courte. Divers projets se sont trouvés en présence ; nous les examinerons tour à tour, en commençant par une voie déjà réalisée, celle du chemin de fer de Broken-Hill au Katanga qui met cette province congolaise en communication ininterrompue, par chemin de fer, avec l'Afrique australe anglaise et l'Afrique orientale portugaise. Cette voie d'accès qui va aujourd'hui du Cap au Katanga, représente une partie importante du fameux chemin de fer du Cap au Caire auquel l'Angleterre attache depuis longtemps une importance aussi considérable.

On se rend compte ainsi de l'intérêt qu'a présenté l'ouverture de la ligne de Broken-Hill à la frontière du Katanga. M. Rosenthal, dans son *Développement économique du Katanga* (1) et M. Eug. Slosse, dans *le Katanga. province belge* (2) insitent vivement sur les effets qui vont en résulter au profit de la prospérité du Katanga.

Avant de nous occuper du tronçon Broken-Hill-Katanga, il nous paraît indispensable de donner quelques indications sur les chemins de fer sud-africains en général. Dès 1889, le chemin de fer du Cap atteignait déjà Kimberley, pays du diamant, ville célèbre depuis la guerre anglo-boer ; en 1890, il arrivait à Vrijbourg ; en 1897, le rail était enfin posé à Bulawayo, sous les auspices de la Beshuanaland Railways Company. D'autre part, l'année 1902

(1) P. 87 et s.
(2) P. 87 et s.

voyait se terminer la ligne de Beira (port de l'Afrique orientale portugaise) à Bulawayo par Salisbury, construite en plusieurs tronçons par la British South African Chartered C°, la Beïra Railway C°, la Mashonaland Railways C° et la Rhodesia Railways C°. Cette dernière société fut en outre chargée de prolonger vers le nord le chemin de fer du Cap à Bulawayo qui ne tarda pas à atteindre Broken-Hill après avoir traversé le Zambèze. De Broken-Hill au Cap, il y a 3.239 kms par voie ferrée et de Broken-Hill à Beira la distance n'est que de 2.133 kms ; en outre, une ligne directe projetée de Broken-Hill à Salisbury réduirait de 350 à 400 kms la route de Broken-Hill à Beira.

A Broken-Hill, nous notons un temps d'arrêt ; des difficultés financières allaient en effet surgir et retarder le prolongement du chemin de fer jusqu'à la frontière belge, cependant peu éloignée. Nous n'avons pas l'intention de retracer ici les longs pourparlers qui eurent lieu entre les autorités belges et les autorités anglaises, ni d'analyser les diverses conventions qui intervinrent entre les parties en présence. Le contrat final, celui du 10 décembre 1908, est très favorable aux intérêts du Katanga, puisqu'il admet que le chemin de fer entrera sur le territoire belge à Sakania, c'est-à-dire le plus près possible de Broken-Hill. Une société anglaise, la Rhodesia Katanga Junction Railways and Mineral C°, au capital de £ 1.510.000, fut constituée pour construire la partie Broken-Hill-frontière, et une société belge, la Compagnie du Chemin de fer du Katan-

g. (1), se chargea de la partie frontière-Elisabethville-Kambove, au capital de 26 millions de francs.

L'entreprise fut menée avec une étonnante rapidité par la firme Pauling et Compagnie qui avait déjà construit beaucoup de voies ferrées au Cap, en Rhodésie, au Transvaal et en Mozambique (Afrique Orientale portugaise). Le 11 décembre 1909, le chemin de fer atteignait la frontière ; en mai de la même année, les études préliminaires avaient commencé sur le territoire du Katanga ; le 1er novembre 1910 débutait la mise en exploitation de la ligne entière Elisabethville-Broken-Hill. En moins de trois ans, au centre de l'Afrique, dans deux colonies appartenant à des nations différentes, on avait pu étudier et construire un chemin de fer de 467 kms (254 d'Elisabethville à Sakania et 213 kms de Sakania à Broken-Hill). Le mérite en revient surtout à la maison Pauling, que nous avons citée plus haut et au sujet de laquelle M. Eugène Slosse nous dit : « Un personnel européen, ayant l'expé-« rience des travaux de ce genre en Afrique du Sud, jointe « à des capacités d'organisation très sincères, ont donné à « cette firme une réputation peu commune, et on ne peut « nier qu'au loin, où les moyens de communication sont « si difficiles, où les transports, habituellement par por-

(1) Cette Compagnie existait depuis 1902 au capital de 1 million de francs. Elle avait pour but l'étude de toutes sortes de chemins de fer dans le Katanga et surtout d'une ligne de raccordement entre le Lualaba navigable et la frontière méridionale de l'État indépendant du Congo.

« teurs, sont si pénibles, le programme de construire rapi-
« dement, même superficiellement et quelque peu négli-
« gemment, quitte à perfectionner dans la suite, est une
« solution avantageuse et une politique économique peut-
« être recommandable, selon les circonstances, plutôt
« que de faire des travaux gigantesques avec un soin
« méticuleux, un fignolage déplacé, où chaque partie est
« soumise à un examen scrupuleux, mais mal en harmo-
« nie avec la brutalité et la rusticité de la région et sou-
« vent peu approprié aux exigences du moment » (1).

Pour hâter la pose de la voie, la firme Pauling attribuait au personnel une prime par fraction de mille pour un avancement supérieur à 1 mille par jour. Les surveillants européens, au nombre d'une quinzaine, avaient sous leurs ordres environ 350 ouvriers indigènes. On arrivait, grâce à ces mesures et au nombre de gens employés, à avancer de 3 kms à 3 kms 1/2 par jour. Et pourtant, la région traversée était pauvre et désertique et il était très difficile d'y recruter des porteurs et des travailleurs.

D'Elisabethville se détache un branchement de 12 kms qui sert de déversoir à la mine de l'Etoile du Congo ; deux autres petites lignes des 2 et de 6 kms, situées aux environs, relient à la voie principale la fonderie de Lubumbashi et une carrière où l'on exploite du calcaire nécessaire à la fonte du minerai de cuivre.

La Compagnie des chemins de fer du Katanga ne s'est pas contentée de ce premier succès ; elle s'est remise aussi-

(1) *Le Katanga, province belge*. p. 102.

tôt à l'ouvrage pour couvrir les 180 kms qui séparent Elisabethville de Kambove. Cette ligne paraît avoir été terminée en mars dernier. Quand sera construit le chemin de fer de Bukama à Kambove, dont nous avons parlé plus haut, on pourra aller par voie ferrée du Cap ou de Beira au premier bief navigable du Congo (Lualaba). Là ne doit d'ailleurs pas s'arrêter l'effort de la Compagnie ou des autres entreprises particulières ; de riches gisements et de grandes ressources alimentaires existent dans les zones du Luapula, du Lualaba, du Moëro, etc.. ; bientôt sans doute, quand la question Elisabethville-Bukama sera résolue, le Gouvernement général du Congo et le Sous-Gouvernement général du Katanga mettront à l'étude la construction de lignes secondaires qui accroîtront dans de notables proportions le trafic de la voie principale.

Les autres voies d'accès au Katanga ne sont encore qu'à l'état de projet ou, tout au moins, de réalisation incomplète. Voici quelles elles sont :

1° De l'ouest, le chemin de fer de la côte de l'Angola portugais (Lobito-Bay) au Katanga.

2° De l'ouest également, la voie directe de Matadi au Katanga, soit par chemin de fer exclusivement, soit par chemin de fer et cours d'eau navigables.

3° De l'est, le chemin de fer de la côte de l'Afrique orientale allemande (Dar-Es-Salam) au lac Tanganika.

Du point de vue européen, la voie la plus courte est sans conteste le chemin de fer de Lobito-Bay.

M. Rosenthal nous donne en effet les chiffres approximatifs suivants : (1)

Elisabethville-Beira	....	2.615 kms
— Matadi (par le Congo)	...	3.827 kms
— Matadi (par le Kasaï)	....	2.880 kms
— Lobito-Bay	....	2.140 kms
Kambove-Beira	....	2.795 kms
— Matadi (par le Congo	....	3.647 kms
— Matadi (par le Kasaï)	....	2.700 kms
— Lobito-Bay	....	1.960 kms

Ce chemin de fer doit être construit par une société portugaise, la Companhia de Caminho de ferro de Benguela, mais 90 % du capital sont entre les mains de la Tanganyika et 10 % ont été remis à titre gratuit à l'Etat portugais. Sur les 1.960 kms qui séparent Kambove de la côte de l'Atlantique, 1.200 environ se trouvent en territoire portugais ; le reste serait à la charge des capitalistes belges.

La Companhia s'est mise à l'ouvrage en mai 1905 : les 200 premiers kilomètres furent terminés en 1908 : la voie arrivait ainsi sur le haut plateau du centre de l'Afrique. Ce tronçon est le plus coûteux à cause de la forte dénivellation ; il comporte même, à un certain endroit, le procédé de la crémaillère ; à lui seul il a absorbé le capital de la Compagnie, soit £ 2.500.000 ; l'interruption des travaux

(1) *Développement économique du Katanga*, p. 110.

en a été le résultat et la puissance financière de la Tanganyika a été gravement atteinte.

Du kilomètre 200 à la frontière congolaise (Dilolo) le terrain est bien moins accidenté, mais il est assez marécageux. M. Williams, représentant de la Tanganyika, n'a pas perdu courage : le rapport de la Tanganyika, du 30 juin 1909, et le rapport de la Companhia de Benguelo qui lui est annexé, nous font connaître que l'Etat portugais a consenti la prorogation du délai imposé pour l'achèvement de la ligne Lobito-Bay-Dilolo. Un emprunt de £ 2.500.000 a été émis, et la maison Paulǐng, chargée de continuer les travaux jusqu'au kilomètre 320, a triomphé de toutes les difficultés. On vient même d'inaugurer une nouvelle section (Lepi-Harambo) longue de 126 kilomètres. Mais 450 kms sur 1.960 représentent une proportion encore bien faible. Il faudra donc attendre de longues années avant la réalisation complète du projet, à moins que l'on ne procède avec la même rapidité que depuis 1910. Ce retard est fort ennuyeux pour la Belgique, car le chemin de fer d'Elisabethville à Broken-Hill rend le Katanga tributaire de l'Angleterre, concurrente puissante, persévérante, dangereuse, tandis que le chemin de fer de Lobito-Bay à Kambove, non seulement raccourcira le trajet et diminuera les frais, mais accroîtra ses relations avec le Portugal, voisin peu gênant, peu commerçant, de force égale sinon moindre et surtout dépourvu d'idées d'expansion coloniale nouvelle.

L'idée d'une communication directe entre le Katanga

et le Bas-Congo est encore à l'étude en ce moment ; l'achèvement rapide de la ligne de Broken-Hill à Elisabethville et l'achèvement du tronçon Kindu-Kongolo qui réunit les deux premiers biefs navigables du Haut-Congo, ont retiré à ce projet tout intérêt immédiat. D'autres tâches se sont imposées, dont l'accomplissement présentait un plus grand intérêt. Comme Kambove resterait à 2.700 kms environ de Matadi malgré cette voie directe, comme le chemin de fer à construire de la première de ces villes à Léopoldville aurait de 2.200 à 2.600 kms, le travail serait très long à exécuter, en raison de la distance, des forêts encore impénétrées, où il faudrait pousser la voie, et du climat terrible qui y sévit. Les experts évaluent d'ailleurs le coût de revient de la voie à 200 millions, somme qu'il serait assez difficile de se procurer pour une entreprise aussi aléatoire pour le moment.

Ce projet avait pourtant un côté séduisant ; il eût permis au Katanga d'expédier ses productions en Belgique sans passer par les possessions britanniques ou portugaises, sans quitter le territoire belge. La Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga — qui avait pour objet d'étudier la possibilité et l'opportunité et, le cas échéant, de procéder à la construction et à l'exploitation de la voie ferrée — se tourne vers un autre plan, d'exécution plus facile et moins coûteuse : il s'agit d'un plan mixte analogue à celui qui a été réalisé en suivant le cours du Congo, mais beaucoup plus court que ce dernier. Voici quelques détails à son sujet.

Le projet se base sur l'utilisation d'un affluent du Congo, le Kasaï et d'un affluent du Kasaï, le Sankuru, qui réuniraient de façon assez directe le Congo, un peu au-dessus de Léopoldville, au Katanga. On obtiendrait ainsi un bief navigable ininterrompu de 1.500 kms entre Léopoldville et Lusambo, chef-lieu du district du Lualaba-Kasaï, ville située assez près des limites du Katanga. De Lusambo, les transports se feraient par voie ferrée ; si l'on prend Ruwe (pas très loin de Kambove), comme terminus, celle-ci aura 940 kms de long. La distance totale de Ruwe (Katanga) à Matadi sera donc de 2.540 kms (940 de Ruwe à Lusambo, 1.200 de Lusambo à Léopoldville, 400 de Léopoldville à Matadi) ; des transbordements devront avoir lieu à Lusambo, à Léopoldville et à Matadi. Cette voie sera donc à la fois moins longue et moins coûteuse que celle du Congo, et elle aura, comme elle, le mérite d'être située sur le territoire belge d'une extrémité à l'autre.

La Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a commencé en 1909 des études préliminaires sur ce sujet. Le Sankuru et le Kasaï sont parfaitement navigables, mais seulement pour les bateaux de très faible tonnage ; il sera donc nécessaire de les améliorer dans une forte mesure si on veut les utiliser en vue d'un trafic sérieux. L'Etat Indépendant, puis la Belgique, depuis l'annexion, s'intéressent beaucoup à la solution rapide de cette question, soit que l'on adopte l'ancien projet d'une voie ferrée ininterrompue de Léopoldville à

Ruwe et à Kambove, soit que l'on s'en tienne au plan mixte que nous venons d'exposer. L'Etat Indépendant, puis la Belgique, se sont en effet engagés à fournir l'intégralité des fonds nécessaires à l'exécution de tous les projets de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, dans la mesure où ils dépassent le montant de son capital (1).

On a cherché un autre débouché pour le Katanga sur la côte de l'Afrique orientale allemande. En ce moment, un chemin de fer est déjà en exploitation du port de Dar-Es-Salam jusqu'à Tabora. Cette station est le point de départ d'une route de caravanes qui se dirige vers le lac Tanganika qu'elle atteint à Ujiji, localité qui se trouve juste en face de la frontière sud du Katanga. Un projet de chemin de fer, suivant le même tracé, est depuis longtemps en suspens. Sa réalisation donnerait une grande impulsion au commerce de la colonie allemande, mais on n'a pas encore osé l'entreprendre à cause des frais élevés que sa construction nécessiterait. Quant à la voie ferrée de Tabora à Bismarkburg, ville située également sur la rive allemande du lac Tanganika, elle est actuellement en construction et on compte qu'elle pourra être mise en exploitation à la fin de l'année 1914. Mais ces voies ferrées, une fois construites, ne mèneront pas encore au district minier du Haut-Katanga. D'autres lignes devront les compléter qui sont encore à l'état de projet ; la plus courte

(1) V. le texte de cette convention dans Rosenthal, p. 172.

irait de Bismarkburg aux environs de Broken-Hill, en contournant le lac Moëro, et en passant par la Rhodésie : elle aurait 550 kms de long. Elle ne paraît donc pas pratique : de Dar-Es-Salam, les articles d'exportation et d'importation suivraient ainsi une voie très tortueuse, comme on peut s'en rendre compte en jetant sur la carte d'Afrique un léger coup d'œil.

Le lac Tanganika ne tardera d'ailleurs pas à être mis en communication avec le district minier du Haut-Katanga grâce à la ligne que construit en ce moment la Compagnie du chemin de fer du Congo aux grands lacs africains et qui réunira Buli sur le Congo à Ribanga sur le lac. Ce chemin de fer de 300 kms permettra d'évacuer les minerais et combustibles de la zone de Tanganika et de les transporter soit viâ Congo à Matadi et de là en Europe et en Amérique, soit à Kambove par Bukama, mais nous ne croyons pas qu'elle constituera jamais une voie d'accès bien pratique pour les personnes qui viendraient de la côte de l'Afrique orientale allemande.

Les travaux d'établissement de la ligne, troublés pendant quelques mois par l'encombrement des transports sur le Haut-Congo, dû au changement de régime de la Colonie, ont repris leur activité première. Le rail atteint le kilomètre 40 et la plate-forme de la voie est entièrement terminée jusqu'au kilomètre 160, c'est-à-dire à 140 kilomètres seulement du lac, où l'on compte arriver en décembre 1913. Les Belges devanceront ainsi de dix mois le rail allemand qui, de la côte orientale, doit aboutir à

l'autre rive du Tanganika. Ajoutons que les 200 premiers kilomètres sont de construction beaucoup plus facile que les 100 derniers à cause de la nature tourmentée de la région qui avoisine le lac. Ainsi il y aura 48 ponts à placer du kilomètre 200 au kilomètre 270.

Le facteur kilométrique n'est pas le seul qui compte quand on étudie les voies ouvertes aux importations et aux exportations d'un pays. La question du tarif le prime de beaucoup, s'il s'agit tout au moins de marchandises lourdes et inaltérables, ce qui est le cas du minerai de cuivre, principale richesse reconnue du Katanga. Or, le transport par eau coûte beaucoup moins cher que le transport par voie ferrée, ce qui permettra, nous allons le voir, à la longue voie du Congo de lutter non sans succès contre la voie plus courte de Beira. Il résulte des calculs très clairs et très détaillés de M. Rosenthal (1) que la Compagnie des chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains pourra se contenter de prélever les droits suivants par tonne kilométrique : 0 fr. 045 pour les transports par voie ferrée et 0.03 pour les transports par eau. Du Haut-Katanga à Anvers, la tonne aurait donc à payer :

1.110 kms de chemin de fer à 0,045, soit ...	50 fr.
2.500 kms sur eau........ à 0.03 soit....	75 fr.
Fret Matadi-Anvers	35 fr.
Frais de transbordement et de déchargement (au maximum)	25 fr.
Total	185 fr.

(1) *Développement économique du Katanga*, pp. 83 et s.

Si l'on admet avec beaucoup de gens compétents que le transport par eau ne coûte que le tiers du transport par voie ferrée, le transport d'une tonne de Kambove à Anvers coûterait à peine 150 fr. Etant donné, d'une part, le prix de vente actuel du cuivre et, d'autre part, le prix de revient du minerai dans le Haut-Katanga, ce minerai sera un concurrent formidable pour celui de l'Espagne, des Etats-Unis, etc., quand le service mi-fluvial et mi-terrestre sera tout à fait organisé, sans solution de continuité entre Elisabethville et Matadi ; il en sera de même à beaucoup plus forte raison quand sera ouvert le chemin de fer de Lobito-Bay à Kambove ou la voie mixte directe de Léopoldville à Ruwe.

Voyons maintenant quels tarifs sont appliqués en ce moment sur la ligne Katanga-Beira : pour les métaux à exporter — point qui nous intéresse ici le plus — on constate l'application d'un régime dégressif : 1 penny (0 f. 105) par tonne-mille si le trafic annuel est de 250.000 tonnes au plus, 3/4 de penny s'il est compris entre 250.000 et 1.000.000 de tonnes et 1/2 penny au-delà de ce chiffre. Comme le mille a une longueur de 1.609 m., le taux de 1 d. par tonne-mille équivaut au taux de 0.0621 par tonne kilométrique. Si l'on tient compte du frêt maritime Beira-Europe, la tonne de cuivre extraite au Katanga et expédiée par l'Afrique Orientale Portugaise coûtera au total 226 francs brut, chiffre supérieur à celui que nous avons indiqué pour la voie du Congo, mais susceptible d'être considérablement réduit quand l'importance du tra-

fic aura pour effet l'application des taux dégressifs de 3/4 d. et surtout de 1/2 d. Il arrivera peut-être un moment où les diverses voies concurrentes — celles de Lobito-Bay, de Beira, du Congo et du Kasaï — se livreront un combat de tarifs dont pâtiront les sociétés de transport, mais dont bénéficieront, soit les entreprises minières, soit les acheteurs de cuivre, mais ceci sera sans doute évité par le fait que bien souvent les Compagnies de transport sont concessionnaires des mines ou ont partie liée avec les Compagnies minières. De plus, le gouvernement belge a donné assez de preuves de sa sagesse en matière coloniale pour qu'on puisse supposer qu'il s'efforcera de tenir la balance égale entre les parties en présence et de donner une solution pacifique aux conflits qui pourraient se produire.

CHAPITRE V

LES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES

A tout moment, au cours de cette étude, nous avons vu combien grand était le rôle joué dans la mise en valeur du Katanga par les Compagnies concessionnaires. Ici, plus encore qu'en tout autre pays, l'individu livré à lui-même n'a rien fait, pour ainsi dire, au point de vue économique. Qu'il s'agisse des mines ou des transports, du commerce ou de l'industrie, les sociétés ont créé à peu près tout dans un pays qui était vierge il n'y a pas très longtemps. Elles se sont même préoccupées des questions agricoles. Au surplus, elles n'ont cessé de recevoir du Gouvernement de l'Etat Indépendant, puis du Gouvernement belge, les encouragements moraux et pécuniaires les plus précieux. Aussi nous a-t-il paru indispensable de leur consacrer un chapitre spécial, au risque de commettre quelques redites d'ailleurs nécessaires.

Comme nous l'avons vu dès le début, c'est en 1891 que fut constituée la Compagnie du Katanga qui se vit concéder par le roi-souverain le tiers du territoire. Cette société eut, dès l'abord, de multiples attributions relatives à la

colonisation, à l'agriculture, au commerce et à l'exploitation minière du pays ; elle devait procéder à l'étude générale des voies de communication de toute nature à établir dans le pays, fonder des postes, lancer des steamers sur le Haut-Congo et les lacs limitrophes, aider l'Etat à réprimer la traite des nègres, le trafic de l'alcool et des armes prohibées ; pour les entreprises qu'elle avait à fonder, elle pouvait le faire de ses propres ressources ou, si elle le préférait, par l'entremise des sociétés spéciales. L'Etat, de son côté, cédait à la Compagnie non seulement la pleine propriété du tiers du territoire, mais la concession pendant 99 ans de l'exploitation du sous-sol dans la partie concédée et, pendant 20 ans, un droit de préférence sur toutes les mines qu'elle découvrirait dans les deux autres tiers du Katanga. C'était là un don royal que faisait Léopold II (1).

Le capital de la Compagnie fut fixé à 3 millions de francs, répartis entre 6.000 actions privilégiées de 500 fr.;

(1) On trouvera dans Rosenthal, ouvrage cité, pp. 139-178, les textes suivants dont nous nous inspirerons dans ce chapitre : Convention du 12 mars 1891 entre l'État Indépendant du Congo et les promoteurs de la Compagnie du Katanga (en formation), les statuts de la Compagnie (15 avril 1891 et 24 juillet 1900), la Convention du 9 mai 1896 entre l'État indépendant et la Compagnie, la Convention du 19 juin 1900 entre les deux parties, la Convention du 25 juin 1905 entre l'État la Compagnie et le Comité spécial du Katanga, les statuts de l'Union Minière du Haut-Katanga et son Cahier des charges, la Convention entre le Comité spécial et MM. Thys et Jadot, les statuts de la Compagnie des Chemins de fer du Katanga, les statuts et le Cahier des charges de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.

de plus, il fut créé 18.000 actions ordinaires (parts de fondateur) sans valeur nominale. L'Etat Indépendant reçut les 10 % du capital, c'est-à-dire 600 actions privilégiées et 1.800 actions ordinaires, et la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie fut récompensée de ses études et de ses explorations (mission Delcommune) par l'allocation de 250.000 fr. en espèces et de 1.080 actions ordinaires. L'Etat Indépendant devait bénéficier aussi du 1/10e des émissions d'actions qui auraient lieu par la suite. La moitié des administrateurs devaient être Belges et l'Etat Indépendant se réservait le droit de nommer des Commissaires d'Etat ayant seulement voix consultative.

La Compagnie du Katanga ne resta pas inactive de 1891 à 1896 ; elle organisa des missions et des expéditions et s'efforça le plus possible de reconnaître le pays et ses richesses. Un nouveau contrat intervint entre l'Etat et elle, le 9 mai 1896, afin de modifier les propriétés qui lui avaient été remises : elle abandonna tout ce qu'elle avait reçu au nord du 5e parallèle sud, et obtint en échange la pleine propriété de 4 millions d'hectares environ sur les deux rives du Bas-Lomami, en aval de Bena-Kamba. « Cet « échange de terrains, peu compréhensible à première « vue, dit M. Rosenthal, assura aux deux contractants des « avantages notables : d'un côté, il permit à l'Etat de re- « prendre une partie du Katanga, dont la réputation de « richesse minière commençait peu à peu à s'accréditer ; « d'autre part, la Compagnie du Katanga se trouva ainsi « déchargée d'une partie de son territoire encore difficile

« à exploiter et reçut en échange une contrée qui, par suite « de sa proximité des voies de communication, était plus « aisée à mettre en valeur » (1) (2).

La première filiale fondée par la Compagnie du Katanga avait été le Syndicat Commercial du Katanga dont le capital de 1 million de francs provenait jusqu'à concurrence de 600.000 francs de la Compagnie et pour le reste, soit 400.000 francs de la Société Anonyme Belge du Haut-Congo. Après une existence mouvementée, le Syndicat Commercial fut dissous, mais bientôt il fut remplacé par la Compagnie du Lomami (juillet 1898), dont le capital de 3 millions était divisé en 6.000 actions privilégiées de 500 francs et 4.000 parts de fondateur (actions ordinaires). La Compagnie du Lomami remit à la Compagnie du Katanga, en échange, contre sa part dans les installations du Syndicat Commercial, 1.200 actions privilégiées et 600 actions ordinaires ; pour la même raison, la Société Anonyme Belge reçut 800 actions privilégiées et 400 ordinaires. La Compagnie du Katanga se fit également attribuer 400 actions privilégiées et 200 actions ordinaires pour son apport de terres et enfin 299 actions ordinaires à titre de droit de souscription. Elle donna le droit à sa filiale d'exploiter le nouveau domaine, sauf les richesses minières éventuelles, moyennant une redevance de 0 fr. 25 par kg de caoutchouc, de 0 fr. 75 par kg d'ivoire et de 0 fr. 04 par

(1) *Développement économique du Katanga*, p. 16.

(2) Cours des actions privilégiées et ordinaires en Bourse de Bruxelles le 14 mars 1913 : 2575 et 2777 fr. 50 respectivement.

kg de gomme de copal exporté ! Les affaires de la Compagnie du Lomami ont été couronnées de succès jusqu'à présent, au grand profit de la société-mère (1).

Nous avons vu dans le premier chapitre comment s'était constitué le Comité Spécial du Katanga ; nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit. Le partage des bénéfices et des pertes devait se faire entre l'Etat et la Compagnie sur la base des 2/3 pour le premier et du tiers pour la seconde. Bientôt le Comité Spécial eut d'importants besoins financiers : une convention fut signée entre les deux participants, le 25 juin 1903, pour limiter le capital du Comité Spécial à 1.800.000 fr. dont le tiers devait naturellement être fourni par la Compagnie ; si cette somme ne suffisait pas, l'Etat Indépendant s'engageait à avancer au taux de 4 % le surplus nécessaire (2). La Compagnie s'interdit d'autre part, d'émettre des obligations ou de modifier ses statuts sans l'autorisation du Roi-Souverain.

Voici comment M. Rosenthal apprécie la Convention dont nous venons d'indiquer les traits essentiels :

« Cette convention est *pour la Société*, une arme à « deux tranchants : *d'un côté*, elle la débarrasse de tous « soucis pécuniaires, de sorte qu'elle se trouve maintenant « dans la situation agréable d'être propriétaire du tiers « d'un pays immense et excessivement riche en minerais,

(1) Cours actuel des actions du Lomami (14 mars 1913). Privilégiées : 382 fr. 50. Ordinaires 280 francs.

(2) Les avances se tiennent en général chaque année entre 500.000 et 1.500.000 francs.

« sans avoir la préoccupation et l'obligation de rechercher « les moyens de l'exploiter. Aussi longtemps que l'Etat « Indépendant du Congo et son successeur, la Belgique, « possèderont de l'argent ou du crédit — et à condition, « bien entendu, que l'on n'y mette pas de la mauvaise « volonté — la Compagnie du Katanga n'aura qu'à atten- « dre patiemment le moment où les capitaux apportés par « son puissant associé auront permis à leurs entreprises de « fleurir. Elle n'aura alors qu'à en recueillir les fruits. « Elle pourra, par la constitution de sociétés filiales, se « créer peu à peu, sans bourse délier, un portefeuille com- « posé d'actions d'apport qui seront susceptibles d'attein- « dre un jour une valeur immense.

« *D'un autre côté*, la majorité du Comité Spécial étant « entièrement entre les mains du Gouvernement, la « Compagnie du Katanga n'exerce plus aucune autorité « réelle dans le pays de ce nom. Elle n'y joue plus qu'un « rôle passif, ne lui permettant même pas d'intervenir effi- « cacement dans la conclusion des dettes prises indirecte- « ment pour son propre compte, ni dans les aliénations de « ses biens.

« *L'Etat*, par contre, en instituant le Comité Spécial, « s'est rendu maître absolu des destins du Katanga et y a « repris d'un coup tous les droits dont il avait fait abandon « en faveur de la Compagnie » (1).

Le décret de 1910 qui a retiré au Comité Spécial ses

(1) *Développement économique du Katanga*, pp. 23-24

fonctions administratives, a été fort bien accueilli par la Compagnie, car ces fonctions constituaient une lourde charge qui n'aurait cessé de s'accroître avec les années. « Les dépenses d'ordre général du Comité, lisons-nous dans « le rapport de la Compagnie pour 1909-1910, seront, de « ce chef, réduites dans de sérieuses proportions, mais, « ajoute ce document, il est à remarquer que le développe- « ment des ventes et locations de terres et surtout des « affaires minières occasionnera des frais importants, no- « tamment pour l'engagement du personnel spécial dont « on aura besoin ». Le gouvernement belge paraît avoir commis une faute en diminuant le poids du fardeau qui pèse sur la Compagnie sans lui demander une compensation qu'elle n'aurait certainement pas refusé de verser.

A côté de ces rapports avec l'Etat Indépendant et le Royaume de Belgique, la Compagnie du Katanga entamait des relations d'affaires d'une grande importance avec la Tanganyika Concessions Company Limited, par l'intermédiaire de M. Williams, représentant de la grande société anglaise. Cette société a des intérêts fonciers et miniers dans la Rhodésie ; nous avons également vu qu'elle possède environ 90 % des actions de la Compagnie de Caminho de ferro de Benguela ; nous savons aussi que son rôle dans le Haut-Katanga est très considérable.

C'est le 8 décembre 1900 que fut signée la première convention entre le Comité Spécial et la Tanganyika C° : elle était autorisée à procéder jusqu'au 9 décembre 1905 à des recherches minières dans le Sud et le Sud-Est du Katanga.

Cette convention a fait l'objet de polémiques très violentes dont on trouve les traces dans la presse belge de l'époque; le Roi-Souverain avait, en effet, de nombreux ennemis qui profitèrent de cette occasion pour l'accuser d'avoir sacrifié à ses intérêts personnels les intérêts de l'Etat Indépendant. Nous sommes plutôt d'avis que le roi Léopold II a su, en la circonstance, faire concorder ces deux intérêts avec beaucoup d'habileté ! La prospérité commerçante du Katanga nous en donne la preuve.

Le Comité Spécial accordait à la Tanganyika, le 8 décembre 1900, le droit de prospection dans le pays englobé entre le Lualaba, la Lufira, le Luapula et la frontière méridionale de l'Etat Indépendant ; ce droit fut étendu le 22 mars 1902 sur toute la partie du Katanga située jusqu'à la limite Ouest du domaine au Sud du 10e parallèle Sud. La Tanganyika devait, chaque année, dépenser £ 5.000 au minimum et recevoir du Comité Spécial £ 3.000. Voici les conditions d'exploitation fixées par la première convention :

« En cas de découverte de gisements miniers, le Co-
« mité Spécial décidera de leur exploitation. Leur mise
« en valeur se fera par les soins de *sociétés filiales indé-*
« *pendantes*, auxquelles le Comité Spécial concédera gra-
« tuitement toutes les terres dont elles auront besoin. Le
« capital en espèces sera fourni *pour moitié* par la Com-
« pagnie du Tanganyika et *pour moitié* par les soins du
« Comité Spécial. 60 % de tous les avantages résultant de
« la constitution desdites sociétés (remise gratuite d'ac-

« tions d'apport ou de parts de fondateur) seront attribués « au Comité Spécial et 40 % à la Compagnie du Tanga- « nyika... Les sociétés filiales auront une durée de 30 ans « à dater du jour de leur constitution. « A l'expiration de « ce terme, elles pourront être protégées pour une durée « de 59 ans, mais devront, en compensation de cette pro- « rogation, augmenter leur capital-actions de 30 % et re- « mettre gratuitement au Comité Spécial les actions ainsi « créées ou bien une somme en espèces équivalente à leur « valeur nominale » (1).

Quand le contrat primitif fut arrivé à l'expiration on le prolongea d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 9 décembre 1906, époque à laquelle fut conclue une nouvelle convention, valable jusqu'au 9 décembre 1909. Le Comité Spécial augmentait sa part dans les frais à 50 % avec maximum de £ 4.000 par an s'il le jugeait à propos ; mais sa part dans les avantages afférents à la constitution de nouvelles sociétés filiales passait de 60 à 80 %, ce qui réduisait celle de la Tanganyika de 40 à 20 %. En 1909, le contrat n'a pas fait l'objet d'un renouvellement (2).

Tous ces rapports qui se sont créés entre le Comité Spécial et la Tanganika sont le résultat des manœuvres habiles du Roi-Souverain : Léopold II réussit en effet à

(1) *Rapport* de la Compagnie pour 1900-1901, p. 12. On consultera aussi avec fruit les *Financial Times* du 18 décembre 1909 et les *Annales Parlementaires belges*, du 9 février 1910 (Chambre des Représentants, p. 489).

(2) Le cours des actions de la Tanganyika est actuellement à 60 fr. 75 (Bourse de Paris, 1er avril 1913)

résoudre un dilemme fort embarrassant ; d'un côté, la prospection minière du Haut-Katanga ne pouvait se faire exclusivement par des ingénieurs belges si l'on voulait procéder avec rapidité, et il fallait recourir à des Anglais expérimentés, habitués à se livrer à ce genre d'opérations dans le Nord de la Rhodésie ; d'autre part, il s'agissait, tout en recourant aux concurrents britanniques, de ne leur laisser qu'une situation subordonnée, quoique profitable. Les diverses tractations que nous avons reproduites, résumées ou seulement indiquées avaient pour but de consacrer au Katanga les ressources en expérience dont disposaient la Tanganyika et Mr Williams, tout en écartant de cette « province belge » l'hégémonie économique et financière de la Grande-Bretagne, qui aurait fatalement précédé son hégémonie politique. Le fin diplomate qu'était Léopold II a su éviter l'écueil, hâter le développement du Katanga et conserver ce joyau à la couronne de Belgique, tout en faisant la part du feu (1).

Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit, dans le chapitre III, des découvertes minières réalisées par la Tanganyika, mais il y a lieu de nous occuper des diverses filiales qu'elle a fondées en vue de l'exploitation des gisements ainsi reconnus.

L'Union Minière du Haut-Katanga fut constituée le 28 octobre 1906 pour mettre en valeur les découvertes

(1) V. la discussion de l'interpellation Tibbaut et la réponse de M. Renkin, ministre des Colonies, dans les *Annales parlementaires belges*, Chambre des Représentants, 15 décembre 1909, p. 342.

faites jusqu'en 1906. Son siège social est au Congo ; son capital s'élève à 10 millions de francs (100.000 actions de 100 Fr, toutes en circulation) ; la moitié est souscrite par la Société Générale de Belgique et l'autre moitié par la Tanganyika. 100.000 actions d'apport étaient également créées en rémunération des études et frais divers. En vertu de la première convention entre le Comité Spécial et la Tanganyika, le Comité reçut 60.000 titres d'apport et la Tanganyika s'en vit attribuer 40.000, mais 5.000 d'entre eux ayant été alloués aux ingénieurs et aux employés chargés des travaux de prospection, 3.000 furent prélevés sur la part du Comité et 2.000 sur la part de la Tanganyika. D'un autre côté, la Société Générale de Belgique se débarrassa de 30.000 de ses actions de capital qu'elle céda à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, à la Compagnie du Katanga, à la Banque d'Outre-Mer, etc.... Le Comité Spécial s'était d'ailleurs fait reconnaître un droit de contrôle permanent : aucune opération engageant la vie même de la Société ne pouvait s'effectuer sans son autorisation (1) ; toute création d'actions de capital devait entraîner la création d'un nombre égal d'actions d'apport à partager entre le Comité Spécial et la Tanganyika suivant leurs conventions particulières. Enfin, si la concession est prorogée au bout de trente ans, il est décidé que l'augmentation d'office du capital social qui, nous le savons, doit être de 30 %, sera tout entière

(1) Article 5 du Cahier des charges.

au profit du Comité spécial qui recevra une somme en espèces égale à l'accroissement en question et la totalité des nouvelles actions d'apport. La part proportionnelle de la Tanganyika sera donc réduite, dans une assez forte proportion (1) (2).

(1) Signalons que l'article 9 des Statuts contient une clause très heureuse du point de vue de l'économie nationale belge : si le Comité spécial le désire, 60 °/₀ des installations de l'Union seront commandés en Belgique et la moitié au moins du produit devra être expédiée dans des ports belges.

(2) Cours de l'Union Minière du Haut-Katanga le 14 mars 1913 en Bourse de Bruxelles : action de capital 635 francs, actions de dividende 565 francs. Voici la répartition actuelle des 100.000 actions de capital et des 100.000 actions de dividende :

	Actions de capital	Actions de dividende
Tanganyika	50.000 f.	38.000 f.
Comité spécial du Katanga	»	57.000
Compagnie du Katanga	4.000	»
Compagnie du Congo	7.800	»
Société générale de Belgique	20.000	»
Divers	18.200	5.000

Il est fortement question d'émettre 25.000 actions de capital nouvelles. Elles devront être souscrites à 400 francs par les porteurs des 200.000 titres anciens ; le droit de préférence ressort à 1 titre nouveau par 8 anciens. Si l'on se place dans l'hypothèse que le droit de préférence pour la souscription sera exercé régulièrement par tous les actionnaires, les groupes cités auront à verser et leur position s'établira comme suit :

			APRÈS SOUSCRIPTION	
	Nombre de titres	Sommes fr.	Actions de capital	Actions de dividende
Tanganyika	11.000	4.400.000	61.000	48.000
Comité spécial...........	7.125	2.850.000	7.125	72.000
Compagnie du Katanga..	500	200.000	4.500	—
Compagnie du Congo....	975	390.000	8.775	—
Société Générale.........	2.500	1.000.000	22.500	—
Divers..................	2.900	1.160.000	21.100	5.000

Après l'Union Minière du Haut-Katanga, d'autres sociétés de la même nature se sont constituées ou sont, à l'heure actuelle en voie de formation. Citons, parmi celles qui sont déjà formées, la Société d'Etudes et de Recherches Minières du Bas-Katanga, la Compagnie Géologique et Minière des Ingénieurs et Industriels belges, la Société Commerciale et Minière du Congo, la Société Industrielle et Minière du Katanga et la Belgo-Katanga, Société de Recherches minières, d'Industrie, de Commerce et d'Agriculture.

La Société d'Etudes et de Recherches Minières du Bas-Katanga a été constituée par MM. le Colonel Thys et Jadot au nom d'un groupe constitué par la Société Générale de Belgique, la Compagnie du Katanga, la Banque d'Outre-Mer, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, la Banque de Paris et des Pays-Bas, etc..... Elle a le droit exclusif de recherches minières de 1910 à 1914 sur une superficie de 900.000 hectares situés au Nord du Katanga ; elle s'est engagée à verser au Comité Spécial une somme annuelle de 1.000 francs par prospecteur employé par elle. Au cas de découvertes suivies d'exploitation, soit par la Société, soit par ses filiales, le Comité Spécial percevra une redevance de 1 % du produit brut des mines avec minimum de 0.50 par hectare concédé ; ce droit est porté à 5 % (avec un minimum de 50 fr.) s'il s'agit de mines de métaux précieux (or, argent, platine), de diamants, etc....

Les 25.000 actions de dividende nouvelles seront attribuées à raison de 60 % (soit 15.000) au Comité spécial du Katanga, et 40 % (soit 10.000) à la Tanganyika.

De plus, le Comité recevra 33 % des actions émises par la Société ou ses filiales et 33 % des augmentations de capital, et il se réserve le droit de souscrire en outre 20 % du capital ; il ne peut rétrocéder cette dernière faculté qu'au Gouvernement de la Colonie du Congo (1).

Le capital de la société est fixé à 2.000.000 de francs, représenté par 4.000 actions de 500 francs.

Les opérations semblent devoir être fructueuses, les prospecteurs ayant déjà trouvé dans cette région du Bas-Katanga des traces de cuivre et d'étain.

La Compagnie Géologique et Minière des Ingénieurs et Industriels belges a un capital de 2.340.000 francs (78 actions de 30.000 francs). L'acte de concession et le cahier des charges sont calqués sur ceux de la Société d'Etudes et de Recherches Minières du Bas-Katanga (2). Elle se propose (3) de recueillir au Katanga des renseignements sur les « gisements de matières minérales de quelque nature que « ce soit, faire étudier ces gisements sur place et faire « toutes opérations en vue d'obtenir tous permis de re- « cherches ou toutes concessions de mines, et enfin de « créer toutes sociétés dont les statuts devront être « approuvés par le Comité spécial du Katanga et qui au- « ront pour mission d'exploiter les mines découvertes, d'en

(1) V. annexe au *Moniteur belge*, du 17 juillet 1910, n° 4567.

(2) Il en est de même des trois autres sociétés dont nous allons nous occuper.

(3) Article 2 des Statuts.

« vendre les produits et les sous-produits, et de faire « toutes opérations accessoires à l'exploitation. »

La Société Commerciale et Minière du Congo est au capital de 3.000.000 de francs en 30.000 actions de 100 fr ; il y a en outre 35.000 actions de dividende sans désignation de valeur. La Dresdner Bank a, paraît-il, un certain intérêt dans cette entreprise. La société a pour objet « de « faire toutes opérations agricoles, industrielles, commer- « ciales, financières, minières, immobilières, forestières, « ces mots étant entendus dans le sens le plus large » (1). Elle opère sur le même territoire que la Tanganyika et s'est entendue avec la Compagnie Géologique pour travailler de commun accord dans leurs deux concessions.

La Société Industrielle et Minière du Katanga est une Société au capital de 2 millions de francs (20.000 actions de 100 francs). Parmi les souscripteurs les plus importants, mentionnons la Diskontogesellschaft de Berlin, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie du Katanga, la Banque du Congo pour le Commerce et l'Industrie, la maison Lambert de Rothschild, etc... C'est le groupe allemand de la Discontogesellschaft qui mettra à la disposition de la Société les prospecteurs et ingénieurs géologues chargés d'effectuer les travaux de recherche ; cette décision a été prise parce que la Discontogesellschaft avait fait ses preuves dans les colonies allemandes de l'Afrique occidentale.

(1) Article 3 des Statuts.

La Belgo-Katanga, société de Recherches Minières, d'Industrie, de Commerce et d'Agriculture, a été formée au capital de 2 1/2 millions de francs en 25.000 actions de 100 francs ; il existe en outre 32.500 parts de fondateurs sans valeur nominale. Son rayon d'activité se trouve au-dessous du 10° parallèle sud, c'est-à-dire dans le Haut-Katanga. Son but principal est la recherche des richesses minières ; elle se propose aussi de se consacrer à la question du ravitaillement.

Les sociétés sur lesquelles nous venons de donner des indications succinctes s'occupent surtout ou exclusivement du sous-sol. D'autres, au contraire, essaient de mettre en valeur les possibilités agricoles du Katanga. En plus de l'Anglo-Belgian Trading Company, on peut citer la Société Foncière, Agricole et Pastorale du Congo Belge et la Société d'Entreprises au Katanga.

La Société Foncière, Agricole et Pastorale du Congo Belge (1) a reçu du Comité spécial du Katanga une promesse de concession de 75.000 hectares destinés à l'établissement de fermes agricoles et d'élevage. Dans une période de dix ans, elle devra céder au moins la moitié des terres qu'elle obtiendra à des colons choisis et introduits par elle au Katanga. Il y a un an, elle avait déjà créé cinq fermes importantes.

La Société d'Entreprises au Katanga (2) a pour objet

(1) V. *Moniteur belge*, 8 décembre 1909, annexe, acte n° 6849.
(2) *Ibid.*, 5 août 1910, acte n° 4880.

« de faire, en tous pays, spécialement au Katanga « (Congo Belge) toutes opérations commerciales et immo- « bilières, tous travaux et constructions généralement « quelconques, toutes entreprises s'y rapportant, toutes « entreprises de transport, ainsi que toutes opérations de « prêt garanties par hypothèques. » Son capital est de 300.000 francs (600 actions de 500 fr.) Il existe aussi 300 parts de fondateur qui se partagent presque la moitié du bénéfice net.

Nous avons également vu, dans le chapitre consacré aux voies de communication, le rôle joué par les Compagnies belges ou autres sous le contrôle de l'Etat Indépendant et du Gouvernement de la Colonie. Certaines de ces sociétés ne nous intéressent que comme ayant créé, ou étant en train de créer des voies d'accès au Katanga ; mais elles ne jouent aucun rôle sur le territoire même de ce district ; d'autres, au contraire, y exercent la plus grande partie ou tout au moins une bonne partie de leur activité.

La Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, constituée en 1901, exploite déjà sur le territoire du Katanga la partie méridionale de la ligne Kongolo-Kindu, la partie septentrionale se trouvant dans la Province Orientale. De plus, elle a reçu la concession de la ligne Buli-Ribunga, en construction, qui doit réunir le Tanganika au Lualaba (Haut-Congo) navigable. Ce n'est pas la Compagnie qui est chargée de la construction de la voie ; ce soin incombe en effet à l'Etat,

mais elle doit rembourser à celui-ci le montant des travaux exécutés sous ses ordres. Par contre, elle est chargée de toute la partie exploitation. Lors de sa constitution, l'Etat lui concéda 4.000.000 d'hectares de terrain qu'il devait exploiter lui-même pour le compte commun de son budget et de la Compagnie .Le capital primitif de 25 millions, une nouvelle concession de même superficie que la première doit être faite par l'Etat. Ajoutons que l'Etat s'est engagé à garantir un dividende minimum de 4 % ; de ce fait, il a dû verser en 1909 (1) 1.097.606 francs.

La Compagnie du Chemin de fer du Katanga, par contre, n'exploite aucune ligne en dehors du territoire du Katanga. C'est à elle qu'a été confiée la ligne qui, partant de la frontière rhodésienne, se dirige vers Elisabethville et Kambove, mais son rôle doit être beaucoup plus large puisqu'elle a pour but l'étude de toutes sortes de chemins de fer dans le Katanga — et surtout d'une ligne de raccordement entre le Lualaba navigable (Bukama) et Kambove — et qu'elle a le droit de construire et d'exploiter tous chemins de fer dont elle aura étudié le tracé. Constituée en 1902 au capital de 1.000.000 de francs, l'Etat Indépendont a pris 60 % et la Tanganyika 40 % des actions. De plus, aux termes de l'article 8 des Statuts : « 1° l'Etat Indépendant du Congo recevra 60 % de tous les *avantages* résultant de la constitution de sociétés filiales (comme par exemple, remise gratuite d'actions d'apport ou de parts

(1) Date du doublement du capital.

de fondateur) ; 2° Il a le *droit* de souscrire 60 % et l'*obligation* de fournir *au moins* 10 % de toutes les augmentations de capital de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga ainsi que du capital de ses filiales éventuelles. »

Les expéditions constituées par la Compagnie du Chemin de fer du Katanga ont beaucoup fait pour l'exploration du district : citons les deux premières missions, celle du Commandant Jacques qui releva deux tracés de voies ferrées et celle de M. Ckiandi qui chercha une communication entre le Lualaba navigable et un point situé à proximité de la mine rhodésienne Kansanshi.

La convention du 10 décembre 1908 attribua aux Belges la partie du chemin de fer de Broken-Hill aux mines du Katanga situées sur le territoire congolais. Aussi devait-elle être construite et exploitée par la Compagnie du Chemin de fer du Katanga. Mais son capital de 1 million était de beaucoup insuffisant pour une entreprise aussi considérable. L'Assemblée générale du 25 janvier 1909 le porta donc de 1 à 26 millions pour construire le tronçon Sakania (frontière) Etoile du Congo (Elisabethville). Avant d'expliquer comment se fit la répartition des 25 nouveaux millions de capital, il nous paraît indispensable de revenir quelque peu en arrière.

Peu de temps auparavant, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga avait en effet été substituée dans tous les droits et devoirs de l'Etat Indépendant envers la Compagnie du Chemin de fer du Katanga ; à partir de ce moment, c'était donc la Compagnie du Chemin de fer

du Bas-Congo au Katanga qui avait droit à 60 % des avantages résultant de la constitution des sociétés filiales, ainsi que le droit de souscrire 60 % et de fournir au moins 10 % de toutes les augmentations éventuelles du capital de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga ou de ses filiales. Cette transformation avait pour objet de limiter les risques financiers du Gouvernement à sa mise initiale de 600.000 francs et de favoriser l'entente nécessaire entre les deux Compagnies. Il fut d'ailleurs créé un Comité mixte de quatre membres, dont deux nommés par la première et deux choisis par la seconde, chargé de régler avec les Anglais toutes les questions concernant le chemin de fer de Broken-Hill aux mines du Katanga.

Ceci dit, voici quelle fut la distribution des nouvelles actions de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga : 60 %, soit 15 millions, à verser par la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, et 40 % soit 10 millions, à fournir par l'Union Minière du Haut-Katanga. Ces 10 millions auraient dû être livrés par la Tanganyika, mais elle ne possédait pas les fonds nécessaires, étant épuisée au point de vue financier par les dépenses considérables entraînées par le Chemin de fer de Lobito-Bay au Katanga; aussi l'Union Minière se substitua-t-elle à la Tanganyika pour que l'exécution du projet ne fût pas compromise ; elle se procura d'ailleurs les fonds au moyen d'une émission d'obligations 4 ½ % de 10 millions de francs qui furent versés par la Société Générale de Belgique.

Nous terminerons ce chapitre par quelques renseigne-

ments particuliers à la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga : les fonds nécessaires à l'exécution de tous ses projets doivent lui être fournis par l'Etat Indépendant, puis par la Belgique, jusqu'à concurrence de 150 millions de francs, pour ce qui excède le montant du capital. L'Etat s'engage en outre à accorder à la Société un bénéfice de 10 % sur les dépenses totales pour l'étude, les plans et la construction des lignes, et à garantir aux actionnaires un dividende minimum de 4 % pendant toute la durée de la concession, à charge de remboursement sur les bénéfices des années suivantes, en principe pour autant qu'ils dépasseraient 4 %. L'Etat octroie en outre à la Compagnie, dans le nord et l'est du Katanga, certaines concessions minières, dont l'exploitation doit se faire en compte commun avec lui.

CHAPITRE VI

LE COMMERCE

Sur le commerce du Katanga, il n'existe pas de statistiques spéciales, qu'il s'agisse des exportations, des importations ou des transactions intérieures. Récemment encore, le manque de voies de communication de toute nature avec la côte réduisait les transactions à celles effectuées au moyen du portage : ce procédé primitif ne pouvait donner de bons résultats. Il y a cinq ans, il n'y avait d'ailleurs au Katanga qu'un seul commerçant, le Comité Spécial. C'est alors que les efforts et les prospections de la Tanganyika commencèrent à amener quelque activité dans la Colonie et que l'Intertropical Anglo-Belgian Trading Company fut chargée par le Comité de fonder des comptoirs, de supprimer le troc et de propager le numéraire. Quoi qu'il en soit, les éléments du commerce étaient alors l'exportation du caoutchouc et de l'ivoire du Bas-Katanga, le ravitaillement des employés du Comité, le trafic dû à la construction des routes et des habitations : le tout ne donnait pas même le chiffre de 2.000.000 francs d'affaires.

Tout changea lorsqu'en décembre 1909 le rail atteignit la frontière sud ; de petits commerçants de la Rhodésie arrivèrent au Katanga et, quelques mois plus tard, quand la voie ferrée fut proche d'Elisabethville, il y eut vers ce centre nouveau une véritable ruée de négociants afrikanders, grec, italiens et indigènes et, dans le Sud-Katanga, une puissante éclosion de sociétés commerciales.

Les deux endroits autour desquels se fait aujourd'hui le plus de commerce sont, d'une part, Elisabethville et la mine Etoile du Congo et, d'autre part, la localité frontière de Sakania-Luembe ; il faudra bientôt leur ajouter Kambove.

M. G. De Leener, qui vient d'étudier sur place le commerce du Katanga, distingue les groupes suivants d'entreprises (1) :

1° Les magasins généraux (*General stores* des Anglais) ;

2° Les boutiques pour la vente aux noirs (*kaffir stores* des Anglais) ;

3° Les entreprises de métiers et d'industries ;

4° Le commerce ambulant ;

5° Le commerce de commission ;

6° Le commerce spécialisé pour la vente au détail ou en gros de quelques catégories de marchandises ;

7° Les banques.

Les Magasins généraux, sauf un qui reçoit ses marchan-

(1) *Le commerce au Katanga*, pp. 6-7.

dises directement d'Europe, se fournissent en Rhodésie, à Bulawayo, et aussi au Cap. Ils vendent au comptant aux noirs et la plupart des blancs. Les uns sont la propriété d'individus, les autres appartiennent à des sociétés : la première espèce a l'air de l'emporter sur la seconde, car l'esprit d'initiative y est plus développé et le client s'y trouve mieux servi ; au contraire, les bureaux des sociétés, siégeant en Europe, ignorent tout à fait les goûts et les besoins de la clientèle locale et ne peuvent s'y adapter.

Les boutiques pour noirs demandent, pour leur création et leur approvisionnement, quelques milliers de francs tout au plus. Elles sont tenues en général par des Grecs et des Italiens qui ont peu de besoins et se contentent d'un bénéfice de 2 ½ % du chiffre d'affaires. Ils s'approvisionnent à Bulawayo, mais ils achètent aux indigènes du maïs et du sorgho pour le leur revendre en cas de disette.

Les entreprises de métiers et d'industries ne peuvent exister que dans des centres déjà un peu développés. Aussi n'en rencontre-t-on encore qu'à Elisabethville-Etoile du Congo, où il y a déjà une assez forte agglomération de blancs (1.500 quelques mois après que la ligne eût atteint la ville). L'exercice d'une seule profession n'étant pas assez rémunérateur, en raison de la faiblesse de la population, on est à la fois boucher, boulanger et entrepreneur, briquetier, peintre en bâtiment et fabricant de chaux, marchand de bois, arpenteur et entrepreneur, etc... Ces diverses occupations ne demandent pas beaucoup de capitaux.

Le commerce ambulant est très développé en Rhodésie, où il est surtout exercé par des Juifs. Ces trafiquants ont pour but de relier les indigènes aux *General stores* ; ils leur fournissent toutes sortes d'objets en échange de maïs, de sorgho, etc...; ils opèrent au moyen de roulottes, dans la mesure où le pays est accessible au roulage. On cite un négociant de l'Etoile qui a exercé ce métier difficile et périlleux dans le Bas-Katanga où il approvisionnait les indigènes moyennant du caoutchouc et de l'ivoire.

Le commerce de commission n'a encore guère d'importance au Katanga ; on peut citer tout au plus le cas d'achats de bicyclettes anglaises et de sorgho rhodésien.

Il en est à peu près de même du commerce spécialisé de certaines marchandises, qui ne se développera sérieusement que quand le Katanga possédera des centres urbains beaucoup plus peuplés ; il existe toutefois à Elisabethville un commerçant qui ne s'occupe que de la vente de produits alimentaires.

Enfin, il y a peu de temps, il n'y avait encore qu'une banque — à l'Etoile du Congo — avec succursale à Elisabethville. Elle rend déjà de grands services en fournissant des chèques payables à Bulawayo ou ailleurs aux négociants qui achètent des marchandises en Rhodésie, en vendant des chèques sur les mêmes places aux négociants rhodésiens qui ont fait des encaissements dans le Katanga, en ouvrant des comptes-courants, en consentant des prêts sur marchandises, en faisant le change des monnaies belge

et anglaise, etc.... Une institution de crédit sud-africaine vient de fonder une succursale à Elisabethville.

Le développement du commerce de vente du Katanga porte sur deux points : les ventes aux blancs et les ventes aux indigènes. En ce qui concerne les premiers, il est regrettable pour le commerce de la Colonie que beaucoup d'entre eux quittent la Belgique (ou l'Angleterre) munis de tous les vêtements et de tous les objets d'équipement qui leur sont nécessaires ; ils arrivent ainsi encombrés au Katanga et s'étonnent d'y apprendre qu'ils auraient pu se procurer les mêmes articles pour un prix qui n'est guère supérieur et dont la supériorité est compensée par les frais de transport et les risques d'achat d'objets inutiles ou mal appropriés aux besoins du pays. Il est tout aussi regrettable que le ravitaillement facultatif des agents de l'Etat ait été adopté par le Gouvernement ; voici en quoi consiste cette mesure qui fait perdre plus d'un million par an au commerce du Katanga : les agents ont le choix entre le ravitaillement officiel et une indemnité de nourriture, mais cette dernière allocation est si peu suffisante qu'ils préfèrent le ravitaillement. 5.000 francs sont nécessaires, en moyenne, pour chacun des agents ; comme ceux-ci sont environ au nombre de 300, la dépense annuelle totale est d'à peu près un million et demi.

En ce qui concerne le commerce de vente aux indigènes, le facteur le plus important est leur nombre ; or, toute statistique précise fait défaut ; les évaluations les plus

dignes de foi l'estiment à 400.000. Le quart de cette population fait déjà des achats, mais en quantités fort minimes: si chacun de ces 100.000 noirs dépensait 10 francs par mois, le chiffre d'affaires avec eux atteindrait 12 millions. Pour atteindre ce montant, il faut donner aux indigènes le goût du travail par l'impôt en argent et l'accroissement des besoins ; l'augmentation du nombre des négociants ambulants, l'échange des produits européens contre le caoutchouc et l'ivoire dans le Bas-Katanga, contre le maïs et le sorgho dans le Haut-Katanga, assureront des progrès rapides au commerce effectué par les blancs.

Le commerce des produits du pays s'applique et s'appliquera surtout au caoutchouc et à l'ivoire, au maïs et au sorgho, et plus particulièrement aux minerais de cuivre, d'étain, de fer, d'or, etc... Mais ces minerais ne provoqueront pas d'ici longtemps de trafic local, car ils seront directement exportés.

Ce qui forme en ce moment l'élément le plus important du commerce du Katanga, c'est l'introduction de l'outillage nécessité par l'exploitation des mines de cuivre et le traitement des minerais. Il va falloir des machines, des outils, des câbles et cordages, de l'huile de graissage, du coke européen. Mais c'est le gros commerce d'importation et non le commerce local qui bénéficiera des besoins de l'industrie extractive.

La statistique approximative du commerce extérieur du Katanga donnait comme chiffre total deux millions de

francs avant l'arrivée du rail à Sakania et à Elisabethville. Or, pour l'année 1911, les seules importations se sont élevées à environ 30 millions de francs, dont 12 pour l'outillage des chemins de fer, 10 pour les travaux publics et 8 pour les articles divers de consommation. On se rendra compte de l'importance soudaine prise par le mouvement des affaires quand on saura que du 1er novembre 1910 à fin août 1911 le chemin de fer de Sakania à Elisabethville a transporté environ 25.000 tonnes, ce qui fait environ 35.000 tonnes pour une année entière, alors que le chemin de fer de Matadi à Léopoldville, en exploitation depuis 14 ans, ne transporte qu'environ 40.000 tonnes par an.

Bien que peu d'entreprises commerciales existent en ce moment au Katanga, elles suffisent tout à fait aux besoins présents ; on peut même dire qu'elles sont trop nombreuses, car, dans beaucoup de cas, les prix, rémunérateurs pour les mercantis grecs ou italiens, ne le seraient pas pour les négociants belges désireux de s'établir dans la région du cuivre. Le tableau suivant, que nous empruntons à M. Art. Bolle (1), donne le prix de revient dans trois localités situées près de la frontière du Katanga : Elisabethville au sud-est, Pania au nord-ouest, et Buli au nord :

(1) Le *Katanga, province belge*, p. 136.

ARTICLES	UNITÉS	PRIX D'ACHAT en Europe	PRIX DE REVIENT		
			Élisabethville	Pania	Buli
Sel en sac	Kg net.	0.08	0.98	0.70	0 94
Sel du Sud Afrique	—	»	0.44	»	»
Tissu genre indigo drill	—	2.75	5 »	5.17	6.14
Tissu genre Américain	—	3.20	5.55	5.70	6.67
Tissu Vichy	—	5 »	7.70	7.85	8.82
Tissu imprimé	—	5.95	8.90	9 »	9 95
Bassins émail 30 cm	—	1.19	3.33	2 38	3 50
Perles rocailles	—	1.135	3.60	3.75	4.90
Savon genre Sunlight parfumé	—	0.92	2.47	1.88	3 »
Bière en bouteille	75 centil.	0.50	2.64	1.57	2 »

La différence est donc en général du simple au double ou au triple ; de plus, ce prix de revient ne tient pas compte d'autres frais accessoires tels que les frais de voyage et de congé des vendeurs, ainsi que de leur traitement qui peut être de 2.000 francs en Europe, mais qui doit être de 10.000 francs en moyenne au Katanga. Et puis, pour acheminer les marchandises vers l'intérieur, il faut faire appel parfois aux transports fluviaux, et surtout au portage. Dans ces conditions, il ne faut pas croire qu'à Elisabethville, par exemple, les prix de détail descendront au-dessous de leur niveau actuel ; il y a plutôt des probabilités de hausse ; seules verront se produire une baisse les régions que traverseront les vois ferrées actuellement en construction ou en projet.

Une autre question a beaucoup troublé les auteurs belges et préoccupé les dirigeants de cette nation : il n'y a presque

pas de Belges dans le commerce local, les métiers ou les industries du Katanga. Voici, d'après M. De Leener (1), quelques renseignements intéressants sur ce sujet.

Dans les magasins généraux, le personnel appartient aux pays suivants : Angleterre, Allemagne, Suisse et Pologne ; dans les magasins pour noirs, il y a un Belge, un Italien, des Anglais et des Grecs ; dans les commerces spéciaux, un Belge et des Anglais ; aucune entreprise de métiers et d'industries n'est exercée par un Belge ; par contre, on y constate un Grec, un Italien, des Allemands et des Anglais. Les entrepreneurs qui ont travaillé à la construction de la voie ferrée, ainsi que les sous-entrepreneurs étaient Italiens ou Anglais. Faisons exception pour la Banque belge dont le directeur et le fondé de pouvoirs sont Belges.

La prépondérance des intérêts anglais dans les importations est tout aussi considérable, sauf en ce qui concerne le matériel de chemin de fer, car les cahiers des charges imposaient aux entrepreneurs l'emploi de produits belges. En outre, beaucoup de marchandises de provenance belge sont acheminées vers le Katanga par la Rhodésie et font leur trajet maritime sur des navires britanniques. Les causes de ce retard de la Belgique sur sa puissante concurrente sont dues aux caractères particuliers des deux nationalités en présence et à des facteurs économiques qui

(1) *Le commerce au Katanga*, pp. 61 et s.

tiennent à l'organisation commerciale et industrielle de la Rhodésie. Nous allons examiner un peu en détail ces deux groupes de causes.

Le voisinage de la Rhodésie — ouverte depuis vingt ans au commerce et à l'immigration blanche — devait avoir pour conséquence inévitable l'établissement de nombreux Anglais, tout au moins dans la partie méridionale du Katanga. Mais le colon anglais ne surpasse pas seulement son concurrent belge par le nombre, il a des qualités toutes spéciales pour l'installation dans les pays neufs et, en outre, il est, en général, déjà formé par un séjour plus ou moins long en Rhodésie ou dans le reste de l'Afrique du Sud.

Le Belge ne s'expatrie que moyennant un engagement de longue durée, signé avant son départ ; l'Anglais de la Rhodésie ne demande ni contrat, ni garantie, qu'il s'établisse à son compte ou qu'il veuille travailler pour autrui. Les conditions exigées par celui-ci sont d'ordinaire beaucoup plus onéreuses que celles acceptées par le second. On en a des exemples chaque jour.

L'Anglais s'adapte mieux à la diversité d'occupations indispensable dans les pays encore trop peu peuplés ; il sera à la fois boucher, boulanger, épicier et constructeur ; le Belge croit, au contraire, qu'il pourra n'exercer que sa spécialité, d'où il résulte pour lui de graves désillusions. Les Grecs et les Italiens d'Elisabethville et des environs, qui habitaient déjà la Rhodésie ou le Natal depuis quelque temps, sont d'ailleurs assimilables aux Anglais à cet égard.

De plus, l'Anglais hésite beaucoup moins à risquer son pécule et même son existence que l'artisan ou l'ouvrier belge ; c'est là une qualité précieuse si l'on veut coloniser un pays neuf et en grande partie inconnu.

Ce manque de préparation des Belges leur a été désastreux jusqu'à présent, qu'il s'agisse du commerce de demi-gros ou de détail ou bien du commerce ambulant qui demande beaucoup d'énergie, de privations et de perspicacité. L'Israélite, le Grec et l'Italien, en général de pauvres hères qui mouraient de faim dans leur pays d'origine, sont des concurrents imbattables sur ce terrain. Quant aux Belges, qui ont occupé des situations dans le Bas-Congo, ils sont impropres à la colonisation du Katanga : ce sont en effet deux contrées absolument différentes et la vie libre des pays chauds ne peut être menée dans une agglomération comme celle d'Elisabethville.

Outre qu'il n'existe aucun Belge se livrant au commerce en Rhodésie ou dans le Mozambique, le commerce belge au Katanga est contrarié par le fait que les organisations métropolitaines en vue de l'exportation sont tout à fait insuffisantes. « *Les industriels belges,* dit M. De Leener, « *refusent presque toujours d'accorder les conditions de* « *vente nécessaires pour que leurs produits puissent at-* « *teindre le Haut-Katanga ou qu'ils puissent y être vendus* « *sans intermédiaire étranger.* Un négociant belge, « établi à l'Etoile du Congo, s'est efforcé en vain d'obtenir « en Belgique de deux des principales maisons du pays « des conditions permettant l'installation d'un magasin de

« bicyclettes. Dans l'une — une très importante usine, — « on lui a répondu qu'une agence existait déjà au Congo « et qu'on n'était pas disposé à faire de nouveaux sacri- « fices. Or, cette agence est située dans le Bas-Congo, et « il faut plus de trois mois pour se rendre de là au Haut- « Katanga. Dans l'autre, on a exigé le paiement de la « marchandise avant l'expédition. Conséquence : on im- « porte dans le Haut-Katanga une très grande quantité « de bicyclettes de fabrication étrangère » (1).

Ce n'est pas tout : le Belge désireux de faire du commerce au Katanga devra savoir l'anglais, puisque telle est la langue européenne qui y est parlée partout où il y a des blancs. C'est à tort que le Gouvernement s'est entêté à libeller tous ses avis en français et en belge seulement : la plupart des colons ne peuvent pas les lire ! Passons sur d'autres inconvénients résultant de l'emploi de la monnaie anglaise de préférence à la monnaie belge et des complications qui proviennent du change, et arrivons aux relations commerciales existant entre la Rhodésie et le Katanga, puisque, pour le moment, ce sont à peu près les seuls rapports que le Katanga ait avec les pays qui l'entourent.

En effet, dans le chapitre consacré aux voies ferrées, nous avons vu qu'il faudra attendre longtemps encore la construction du chemin de fer de Lobito-Bay et de celui

(1) *Le commerce au Katanga*, pp. 69-70. V. aussi, du même auteur, *Ce qui manque au commerce belge d'exportation*, Bruxelles, Misch et Thron, 1906.

du Bas-Congo au Katanga. Pour le moment, les transactions commerciales importantes ne peuvent guère se faire qu'avec Bulawayo et Salisbury et le transport des approsionnements européens dans un sens et des minerais dans l'autre doit avoir lieu à peu près exclusivement par Beïra Même si les voies ferrées de l'Angola et du Bas-Congo étaient achevées, le centre vers lequel tendrait le Katanga resterait la Rhodésie, non seulement à cause du climat analogue, mais parce que l'organisation commerciale des deux villes rhodésiennes précitées a atteint un degré de développement que le Bas-Congo, l'Angola et même le Nord du Katanga n'atteindront pas avant de longues années. En trois ou quatre jours, un magasin d'Elisabethville peut obtenir de Bulawayo l'article demandé par le client ; il lui faudra plus tard le double de temps s'il s'adresse dans l'Angola et dix fois autant s'il s'adresse à Matadi ou à Léopoldville.

Les maisons de gros de Bulawayo et de Salisbury élargissent le rayon d'action de leurs voyageurs dans le Katanga à mesure que la voie ferrée y prend de l'extension. Dès qu'elle atteignit Elisabethville, elles y envoyèrent leurs émissaires et, de leur côté, les entreprises déjà créées dans le bassin du cuivre firent appel aux fournisseurs rhodésiens, les seuls qui fussent susceptibles de les entendre. Déjà, le Haut-Katanga reçoit de l'Afrique australe du tabac, du vin, des conserves de fruits, des céréales, du beurre, des œufs, de la viande, etc... Les maisons de gros et les maisons de commission qui existent à Bulawayo, à

Salisbury et aussi à Johannesburg (Transvaal) et à Beïra (Mozambique) ont de plus en plus les yeux tournés vers ce marché nouveau, que constitue le Katanga et qui sera bientôt l'un de leurs meilleurs clients. Or, les maisons belges font totalement défaut à Bulawayo, à Salisbury et à Beïra, et Johannesburg n'en possède qu'une seule. Le nombre relativement faible des ventes belges au Katanga se comprend donc sans difficulté.

L'industrie belge fournit pourtant quantité de produits au commerce de la Rhodésie et du Katanga, mais très peu de ces articles sont achetés directement en Belgique. Les achats sont donc faits en général par l'intermédiaire de maisons de commission de Londres. Pour nous résumer, dans la situation actuelle, presque tout le trafic des marchandises européennes au Katanga revient au commerce de gros de Bulawayo et, par exception, à des maisons de Salisbury et de Beïra. Ces entreprises ont cet avantage considérable d'être au courant des goûts des indigènes. De plus, leur proximité par rapport à Elisabethville, et particulièrement la proximité de Bulawayo leur permet d'envoyer au Katanga des voyageurs de commerce que ne pourraient envoyer des maisons européennes. Et puis, nous dit M. De Leener, « le commerçant qui traiterait di-
« rectement en Europe serait obligé de débourser, avant
« même d'avoir reçu la marchandise, les frais de trans-
« port et de douane depuis le port d'arrivée. De plus, le
« crédit effectif qui lui serait accordé par la maison euro-
« péenne serait réduit de toute la durée du transport, soit

« d'un mois et plus. *C'est dire que pour acheter en Eu-*
« *rope, un négociant aurait besoin d'un fonds de roule-*
« *ment beaucoup plus considérable que pour acheter en*
« *Rhodésie.* Il préfère donc s'adresser en Rhodésie, fût-ce
« même en payant un prix plus élevé. La différence de
« prix est plus que compensée par les facilités qui lui sont
« accordées. On remarquera d'ailleurs que, pour beau-
« coup d'articles du commerce des Magasins généraux,
« des prix un peu plus élevés ne font pas reculer le client
« si, à ces prix, les articles désirés lui sont livrés sur
« le champ » (1). Enfin, alors que l'immigrant belge doit voyager au moins 25 jours, dont 17 sur mer, pour atteindre le Sud-Katanga, l'habitant de Capetown, de Durban, de Port-Elisabeth, pour parler non pas même de la Rhodésie, mais du Cap et du Natal, n'a qu'à faire cinq ou six jours de chemin de fer et, une fois arrivé dans la Colonie belge, il s'adresse tout naturellement à des firmes sud-africaines, en particulier rhodésiennes.

En somme, si la Belgique veut tenir — ou plutôt conquérir — son rang au Katanga, si elle ne veut pas que cette province si riche au point de vue minier, devienne en fait une colonie britannique, elle devra, pour le début tout au moins, recourir à une politique d'intervention active dans le domaine économique : elle devra aider ses sociétés privées, en les subventionnant à titre définitif ou en leur consentant des prêts avec de grandes facilités de

(1) *Le commerce au Katanga*, pp. 123-124.

remboursement, à créer au Katanga des magasins de gros qui puissent lutter avec succès contre l'invasion économique anglaise ; elle devra aussi recruter son personnel administratif parmi les Belges vivant à l'étranger et surtout dans les colonies anglo-saxonnes, montrant ainsi l'exemple aux Compagnies qui mettent le territoire en valeur. Il serait enfin désirable, au point de vue commercial, que l'organisation financière, aujourd'hui rudimentaire, fût mieux développée, que l'on fermât les magasins réservés aux agents des sociétés (de chemins de fer ou de construction), sortes d'économats qui font au négoce libre une concurrence désastreuse, que le Gouvernement décidât la suppression du ravitaillement de ses agents, qu'il renseignât de façon exacte les particuliers, au fur et à mesure des découvertes, sur la richesse minière des divers districts et enfin qu'il fît un peu de décentralisation administrative.

CONCLUSION

Cette courte étude révélera au public français un pays qu'il ne connaît pas, une colonie étrangère qui donne de superbes espérances, du moins dans un certain domaine. En ce qui concerne les mines, et surtout les mines de cuivre, le Katanga possède un sous-sol d'une richesse extraordinaire. L'agriculture et l'élevage s'y présentent sous un jour beaucoup moins favorable ; sur ce terrain il y aura de sérieux obstacles à surmonter — sol souvent ingrat, abondance de la tsé-tsé du bétail, etc... — mais quand la mise en valeur industrielle sera un fait accompli, la mise en valeur agricole ne tardera pas à s'effectuer. La grande difficulté à laquelle on se heurte et dont il va falloir triompher coûte que coûte, réside dans la pénurie de la main-d'œuvre. Pour le blanc — contremaître, surveillant, commerçant, fermier, — la question ne sera pas malaisée à résoudre : Rhodésiens, Portugais, Grecs, Italiens et Belges se chargent d'en venir à bout, le climat n'étant pas défavorable aux Européens et aux Sud-Africains. Pour le noir, il n'en va pas de même. Si le climat est un peu froid pour lui, il peut y remédier par un vêtement approprié,

mais il est peu nombreux et indolent ; à son indolence on pourra remédier par l'impôt en argent et l'accroissement des besoins ; quant à la faiblesse de la population indigène, des sociétés privées comme la Bourse du Travail du Katanga et des institutions d'Etat permettront d'y pallier dans une certaine mesure ; l'importation regrettable mais nécessaire de coolies asiatiques fera le reste.

Quoi qu'il en soit, l'étude économique du Katanga montre ce qu'a pu faire un petit Etat comme la Belgique grâce à sa puissance financière relative et à l'initiative de ses administrateurs. La rapidité avec laquelle se construisent les voies ferrées nécessaires au développement du pays et se fonde l'industrie minière et métallurgique donne à réfléchir à ces hauts fonctionnaires coloniaux français qui, jusqu'à présent, ont beaucoup plus parlé qu'agi, exception faite de nos possessions méditerranéennes. Il faut reconnaître que les richesses naturelles abondent dans le sous-sol du Katanga, mais il ne faut pas oublier qu'elles sont en bonnes mains. L'intervention de l'Etat — Etat Indépendant du Congo, puis Royaume de Belgique — a été particulièrement heureuse au Katanga, alors que dans beaucoup de pays ses résultats provoquent la désillusion : si tout n'a pas été parfait dans la colonisation belge de la partie sud-est du bassin du Congo, notre travail montre que l'œuvre a été bonne dans ses grandes lignes laissant espérer des résultats magnifiques et pour les particuliers et pour l'économie publique.

BIBLIOGRAPHIE

1° LIVRES ET BROCHURES

a) Langue française

Anonyme. — *Le Katanga, province belge.* Liège, Vaillant-Carmanne, 1911.

Anonyme. — *Le régime minier aux Colonies*, t. III. Bruxelles, Institut Colonial International, 1903.

Blanchard (Georges). *Étude sur la formation et la constitution politique de l'État indépendant du Congo.* Paris, Pédone, 1899.

Bourdarie (Paul). — « L'avenir du Congo Belge ». Extrait du *Correspondant.* Paris, L. de Soye et fils, 1903.

Brunet (Roger). — *L'annexion du Congo à la Belgique et le droit international.* Paris, Jouve, 1911.

Buttgenbach (H.). — *Les mines du Katanga*, conférence faite à la Société des ingénieurs et des industriels, le 18 mars 1908. Bruxelles, Lexigne, 1908.

Cattier (Fél.). — *Droit et administration de l'État indépendant du Congo.* Bruxelles, Larcier, 1898.

Cattier (Fél.). — *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*, 2e éd. Bruxelles, Larcier, 1906.

CHAPEAUX (Albert). — *Le Congo historique, diplomatique, physique, politique, économique, humanitaire et colonial*. Bruxelles, C. Rozet, 1894.

CLAPARÈDE (René) et CHRIST-JACIN (Dr H.). — *L'évolution d'un État philantropique*. Genève, 1909.

COPPIETERS (Daniel). — *Le régime de la propriété industrielle au Congo Belge*. Bruxelles, E. Bruyland, 1909.

COQUILHAT (Camille). — *Sur le Haut-Congo*. Paris, J. Lebègue, 1888.

DARCY (Jean). — « Études d'histoire africaine. L'État indépendant du Congo ». Extrait du *Correspondant*. Paris, de Soye et fils, 1899.

DE LEENER. — *Le commerce au Katanga*. Bruxelles, Misch et Thron, 1910.

DESCAMPS (E.). — *L'Afrique nouvelle*. Essai sur l'État civilisateur dans les pays neufs et surtout dans l'État indépendant du Congo. Paris et Bruxelles, 1903.

DE WILDEMAN (Em.). — *Étude sur la flore au Katanga*. Bruxelles, 1902-1903.

DUBREUCQ (René). — « A travers le Congo Belge ». Récit de voyage de Banana au Katanga. Bruxelles, *L'expansion belge*, 1909.

DULONG (Hilaire). — *Une colonie nouvelle. Le Congo Belge*. Toulouse, imprimerie du Sud-Ouest, 1911.

FRAISSE (Gustave). — *Situation internationale des pays tributaires du bassin du Congo. Leur partage*. Carcassonne, 1904.

GARDET (Georges). — « Histoire du Katanga ». Paris, *La presse universelle*, 1912.

GOBLET (S.-M.). — *Le développement économique du Congo belge*. Paris, 1904.

GOFFART (Ferdinand). — *Le Congo : géographie physique, politique et économique*, 2e éd., revue par G. MORISSENS. Bruxelles, Misch et Thron, 1908.

GOZON (Louis). — *L'État indépendant du Congo, sa fondation, les principales fondations de sa vie extérieure*, etc. Paris, A. Rousseau, 1900.

HOCK. — *L'agriculture au Katanga, possibilités et réalités*. Bruxelles, Misch et Thron, 1911.

LE GRAND (J.). — *La liberté du commerce dans le bassin conventionnel du Congo*. Paris, A. Leclerc, 1906.

LEMAIRE (Ch.). — *Au Congo, comment les noirs travaillent*. Bruxelles, C. Bulens, 1895.

LEMAIRE (Ch.). — *Mission scientifique du Ka-Tanga. Note sur la ligne de faîte Congo-Zambèze*. Nancy, Berger-Levrault, 1903.

LEMAIRE (Ch.). — *Mission scientifique du Katanga* (1908-1910). Bruxelles, Weissenbach, 1912.

LEMAIRE (Ch.). — *Mission scientifique du Ka-Tanga*. Résultat des observations effectuées sur le territoire de l'État indépendant du Congo. Bruxelles, C. Bulens.

LE VACHER (Christian). — *Le Congo, fleuve international et les régions riveraines*. Rennes, F. Simon, 1902.

LOUWERS (Octave). — *Lois en vigueur dans l'État indépendant du Congo*. Bruxelles, Weissenbach, 1905.

LYCOPS (Alph.). — *Codes congolais et lois nouvelles en vigueur au Congo*. Bruxelles, Larcier, 1900.

MERISSEAU (Jules). — *Sur les hauteurs du Katanga*. Bruxelles, C. Bulens, 1910.

MERISSEAU (Jules). — *Sur le lac Mœro (encore le Katanga)*. Bruxelles, C. Bulens, 1910.

NAVEZ (Louis). — *Essai historique sur l'État indépendant du Congo*. Paris, J. Lebègue, 1905.

RENTY (E. DE). — *Les chemins de fer coloniaux en Afrique*, 2e partie. Paris, de Rudeval, 1904.

ROSENTHAL (S.). — *Le développement économique du Katanga*, 2e éd. Bruxelles, Société belge de librairie, 1911.

Vandervelde (Émile). — *La Belgique et le Congo. Le passé, le présent, l'avenir*. Paris, Alcan, 1911.

Vancorbeil (Max). — *Le régime international du bassin conventionnel du Congo*. Paris, Rousseau, 1907.

Vangermée (Lieut.-col. Em.). — *Grands lacs africains et Katanga. Souvenirs de voyage*. Bruxelles, J. Lebègue, 1909.

Wauters (A.-J.). — *L'État indépendant du Congo : historique, géographie physique, ethnographie, situation économique, organisation politique*. Bruxelles, Falh, 1899.

Wauters (A.-J). — *Histoire politique du Congo Belge*. Bruxelles, van Fleteren, 1911.

Wauters (A.-J.) et Buryl (Ad.). — « Bibliographie du Congo (1880-1895) ». *Le mouvement géographique*, 1895.

b) Langues étrangères

Anton (S.-K.) et Bornhaupt (Christian von). — *Kongostat and Kongoreform*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1911.

Arnot (F.-S.). — *Garenganze*. Londres, J. Hawkins, 1889.

Arnot (F.-S.). — *Bine and Gavenganze*. Londres, J. Hawkins, 1893.

Atherton (T. W.-T.). — *Report on the copper deposits of the Katanga in the Congo Free State*. Londres, Éditions de la Tanganyika, 1907.

Cameron. — *Across Africa*. Londres, 1877. Traduct. franç. Paris, Hachette, 1878.

Capello (H.) et Ivens (K.). — *De Angola a Contra-Costa*. 2 vol. Lisbonne, Imprensa Nacional, 1886.

Ferguson (W. Fergus). — *Southern Rhodesia. An Account of its past History, present Development, natural Riches and future Prospects*. Londres, Collinbridge, 1907.

Gibb (A.). — *Report on the Star of Congo Mine.* Londres, éditions de la Tanganyika, 1908.

Grey (G.). — *Tanganyika Concessions limited. Report on the Discoveries made by Mr ...'s Expedition in Northern Rhodesia and Congo Free State and report by Mr S. R. Farrel, mining engineer.* Londres, février 1903.

Grey (G.). — *Tanganyika Concessions limited Engineer's and manager's reports on the Gold, Tin, and Copper Mines of Katenga (Congo Free state).* Londres, 1906.

Livingstone. — *The Last Journals.* Londres, 1874. Traduct. franç. Paris, Hachette, 1876.

Moloney (J.-H). — *With Captain Stairs to Katanga.* Londres, Sampson Low, 1893.

Thomson (J.). — *To the Central African Lakes and back (1878-1880)*, 2 vol. Londres, Sampson Low, 1881.

2° PÉRIODIQUES

a) Langue française

Annales de Genblour.

Annales de la Société géologique de Belgique.

Annales du Musée du Congo.

Belgique maritime et coloniale (la).

Bulletin du Comité de l'Afrique française.

Bulletin de la Société belge de géologie.

Bulletin de la Société belge d'études coloniales.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris.

Bulletin de la Société Royale belge de géographie.

Bulletin de la Société Royale de géographie d'Anvers.

Bulletin de l'Association des licenciés sortis de l'Université de Liège.

Ciel et Terre.

Compte rendu du Congrès International des Mines, etc. Section de géologie appliquée. Liège, 1905.

Congo illustré (le).

Expansion belge (l').

Géographie (la).

Mémoires et publications de la Société des sciences du Hainaut.

Moniteur universel du Royaume de Belgique.

Mouvement géographique (le) [cette revue, dirigée par M. A.-J. Wauters, contient toute l'histoire du Katanga jusqu'à l'année 1913].

Questions diplomatiques et coloniales.

Quinzaine coloniale.

Recueil international de Législation coloniale.

Revue de droit international public.

Revue des questions scientifiques.

Revue économique internationale.

Revue politique et parlementaire.

Revue universelle des mines.

b) **Langues étrangères**

American Institute of Mine Engineers.

Berg und Hüttemän Rundschau.

Engineering and Mining Journal.

Geographical Journal.

John Hopkins University Studies.

Mitteilungen der African Gesellschaft in Deutschland.

Petermann's Mitteilungen.

Proceedings of the Royal geographical Society.

Scottish Geographical Magazine.

Technik und Wirtschaft.

Transactions of the geological Society of South Africa.

Zeitschrift für Kolonialpolitik.

Zeitschrift für praktische Geologie.

On consultera aussi avec profit les rapports et comptes rendus des Sociétés mentionnées au cours de cette étude, particulièrement la Tanganyika, la Compagnie du Katanga et l'Union Minière du Haut Katanga.

TABLE DES MATIÈRES

Vu :
Le Président,
PAUL LESEUR.

Vu :
Le Doyen,
P. CAUWÈS.

Vu et permis d'imprimer.
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

Angers, imp. J. Siraudeau. — 13-2075